Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2023-2028

grand avignon
communauté d'agglomération

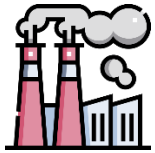
Table des matières

1 LE CONTEXTE 3
1.1 QU'EST-CE QUE LA PREVENTION DES DECHETS ? 3
1.2 QU'EST-CE QU'UN PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) ? 4
1.3 QUEL EST LE CADRE REGLEMENTAIRE ? 6
1.4 QUELS OBJECTIFS POUR LE GRAND AVIGNON ? 7
2 LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE 8
2.1 LE PERIMETRE D'APPLICATION DU PLPDMA 8
2.2 LA POPULATION DU GRAND AVIGNON 9
2.3 LES ACTIVITES ECONOMIQUES 13
2.4 LES ACTIVITES LIEES AU TOURISME ET A LA CULTURE 13
2.5 LES ACTIONS DE PREVENTION DEJA EN COURS SUR LE TERRITOIRE 14
2.6 LES ACTEURS DE LA PREVENTION ET POTENTIELS PARTENAIRES IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE 15
2.7 LES RELAIS A MOBILISER 16
2.8 LES MODALITES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT 17
2.9 LE FINANCEMENT DU SERVICE DECHETS 18
2.10 LA PRODUCTION DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE 19
3 La Matrice Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (AFOM) 27
4 ELABORATION 28
4.1 LA GOUVERNANCE 28
4.2 LE PROCESSUS D'ELABORATION DU PROGRAMME 29
5 LE PLPDMA 30
5.1 LES 7 AXES STRATEGIQUES DU PROGRAMME 30
5.2 LES ACTIONS DU PLPDMA 31
5.3 PLANNING DE REALISATION 33
5.4 LE SUIVI 35
5.5 LES FICHES ACTIONS 36

1 LE CONTEXTE

1.1 QU'EST-CE QUE LA PREVENTION DES DECHETS ?

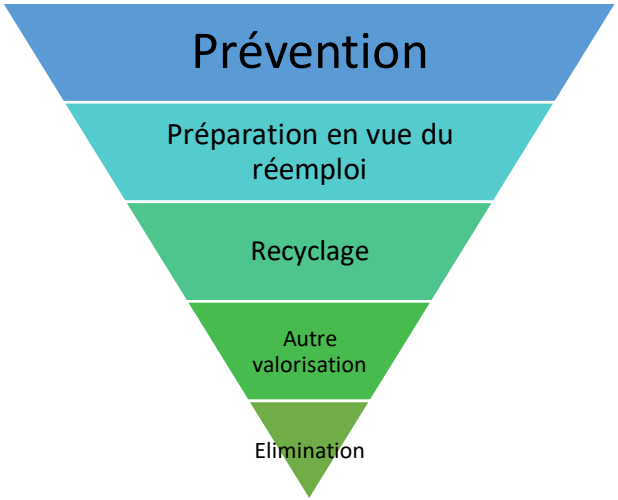
La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition et limiter leur nocivité, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente. Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité.

FABRICATION	TRANSPORT	ACHAT ET UTILISATION	REEMPLOI	TRI ET COLLECTE	TRAITEMENT
					
PREVENTION DES DECHETS				GESTION DES DECHETS	

La Directive Cadre Européenne de 2008 (2008/98/CE) et le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2021-2027 instaurent une hiérarchie des modes de gestion des déchets, et placent la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets.

L'article 4 de la Directive Cadre Européenne précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets. **La prévention est présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.**

La prévention (ou réduction) des déchets **ne doit pas être confondue avec la collecte sélective** qui est une solution de gestion des déchets. En effet, **le tri et la collecte sélective** sont des leviers pour valoriser les matières et les réintroduire dans le circuit économique, mais **ne permettent pas de réduire les déchets** puisque les déchets triés doivent tout de même être collectés et traités par la collectivité. Au contraire, la prévention permet d'éviter la production de certains déchets et donc leur prise en charge par la collectivité.



1.2 QU'EST-CE QU'UN PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) ?

Un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés est un document de planification territorial obligatoire depuis le 1er janvier 2012, réglementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.
Selon ce décret, les collectivités territoriales en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention des déchets, qui fixe les objectifs en termes de réductions et les actions mises en place.

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un PLPDMA est le suivant :

Constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), pour élaborer et évaluer le PLPDMA	Description dans la partie sur LA GOUVERNANCE
Etablir un état des lieux	Détaillé dans la partie LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE
Définir les objectifs de réduction à atteindre	Détaillé dans la partie QUELS OBJECTIFS POUR LE GRAND AVIGNON ?
Définir les mesures à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs (au niveau technique, humain et financier), avec un calendrier prévisionnel.	
Définir les indicateurs de suivi	
Soumettre le projet de PLPDMA au grand public pour avis, recueillir les avis et les intégrer si nécessaire.	
Mettre à disposition du grand public le projet adopté	

Le PLPDMA concerne le périmètre **des Déchets Ménagers et Assimilés collectés.**

DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ

- Déchets des espaces verts publics
- Déchets de voirie, des marchés
- Déchets de l'assainissement (boues d'épurations)

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets

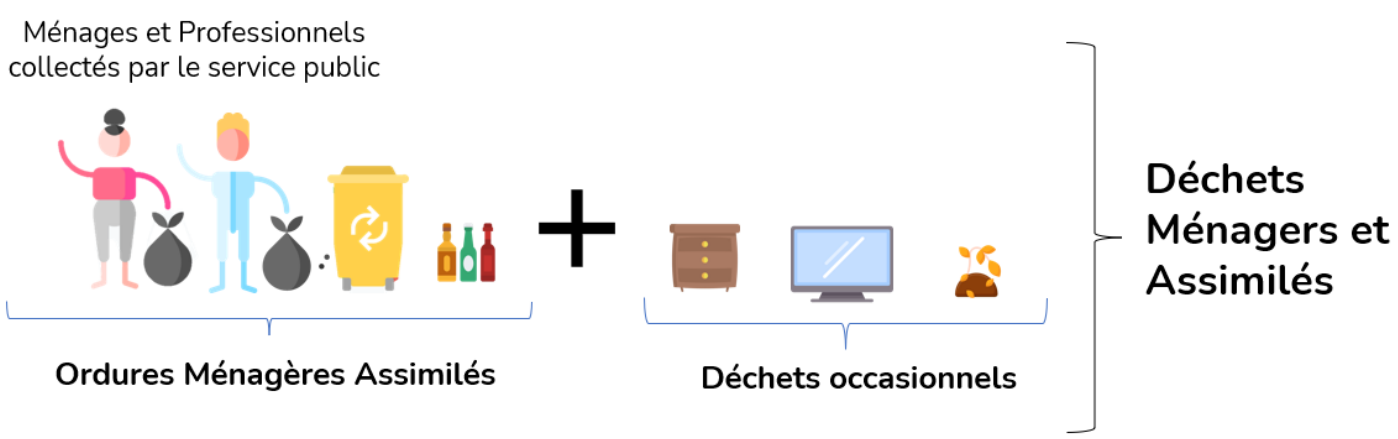
DÉCHETS OCCASIONNELS

Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...

DÉCHETS DE "ROUTINE" = ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES

Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = ordures ménagères résiduelles

Déchets collectés sélectivement soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre...)



1.3 QUEL EST LE CADRE REGLEMENTAIRE ?

La réglementation française définit trois niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

- Le Programme national de prévention des déchets 2021-2027 (PNPD) ;

LES OBJECTIFS DU PNPD A ATTEINDRE D'ICI 2030	
• Réduire de **5%** les déchets d'activités économiques	• Réduire de **50%** le gaspillage alimentaire
• Réduire de **15%** les déchets ménagers et assimilés	• Atteindre l'équivalent de **5%** du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation

- Les plans régionaux de prévention et gestion des déchets (dangereux, non dangereux et BTP) ;

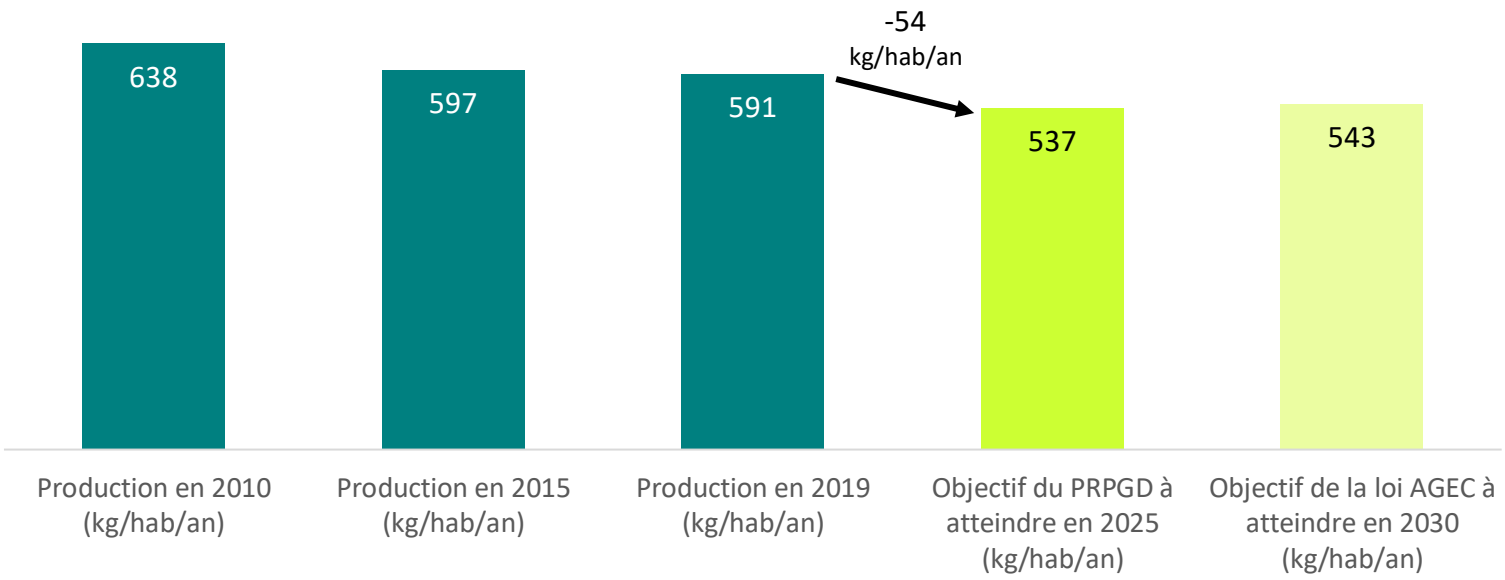
LES OBJECTIFS DU PRPGD PACA REGION SUD A ATTEINDRE D'ICI 2025 (référence 2015)	
• Réduire de **10 %** la production de l'ensemble des déchets non dangereux ménagers et d'activités économiques	• Développer le réemploi et augmenter de **10 %** la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation

- Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) obligatoires depuis le 1er janvier 2012. Ils sont portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets.

Le Grand Avignon a signé un Contrat d'Objectifs Régional, s'engageant sur l'atteinte des objectifs décrits au-dessus par La Région. Ce sont ces objectifs seront ceux du PLPDMA.

1.4 QUELS OBJECTIFS POUR LE GRAND AVIGNON ?

Les objectifs quantitatifs de ce premier PLPDMA doivent respecter les objectifs nationaux et régionaux définis d'une part par la loi AGEC, et d'autre part par le PRPGD de la Région Sud.

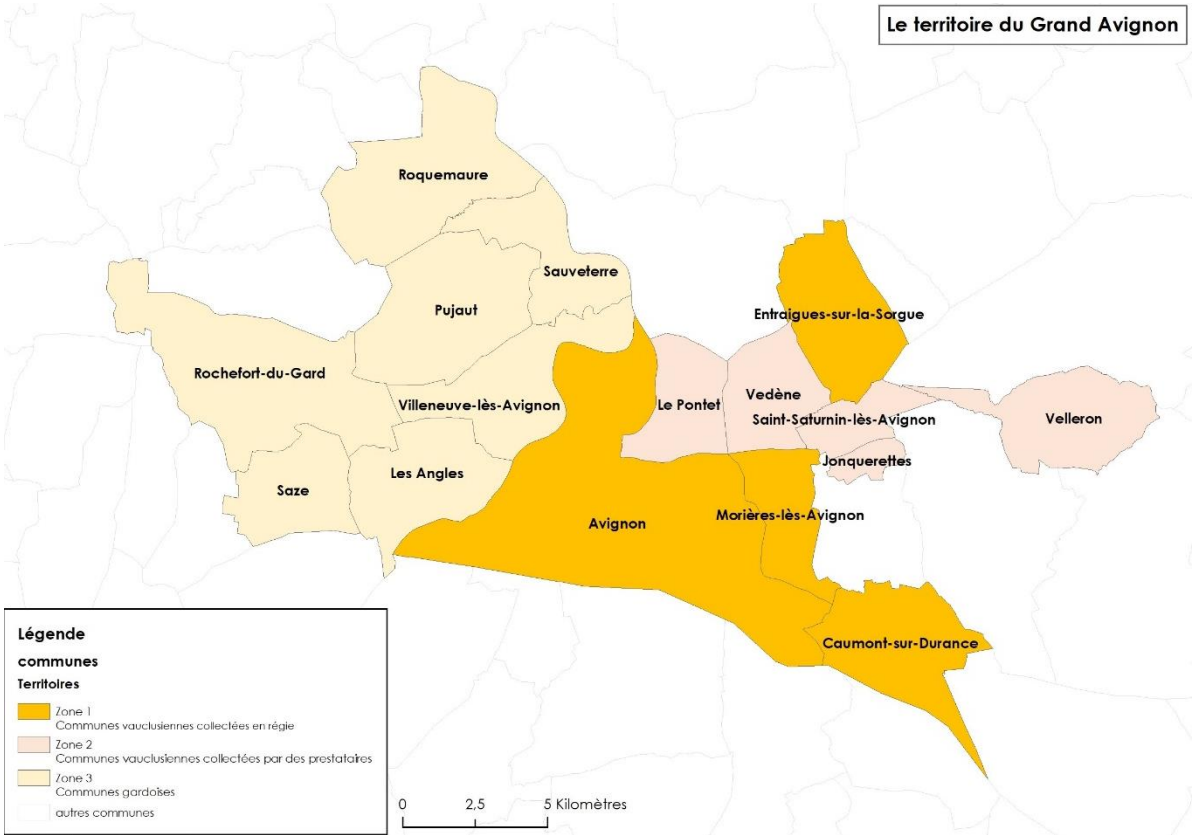


L'objectif du PRPGD de la Région Sud étant plus ambitieux, ce sera celui-ci qui sera appliqué au PLPDMA.
Cependant cet objectif est bien trop ambitieux pour être atteint en seulement 2 ans. Cet objectif devra être atteint à la fin du programme, c'est-à-dire pour fin 2028.

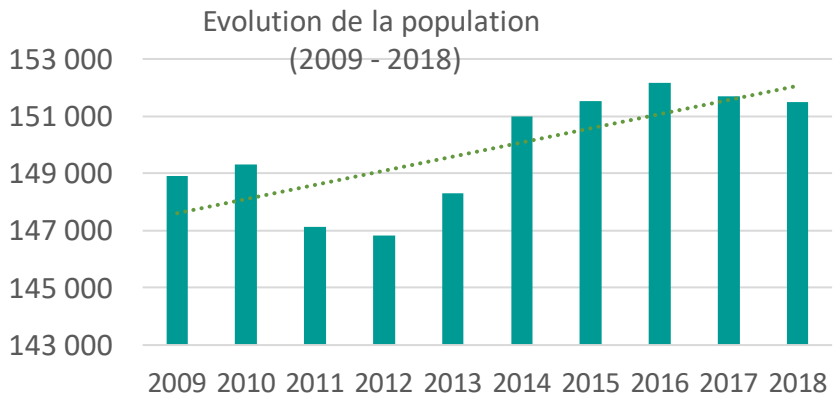
2 LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

2.1 LE PERIMETRE D'APPLICATION DU PLPDMA

Le territoire du Grand Avignon est situé en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et s'étend sur le département du Vaucluse et celui du Gard.
Le Grand Avignon est compétent pour la collecte des déchets sur la partie vauclusienne.
Le présent PLPDMA concerne uniquement la **partie vauclusienne** du Grand Avignon. Cette partie comprend **9 communes** (en orange et rose sur la carte ci-dessous) et compte **151 481 habitants** (INSEE 2018).



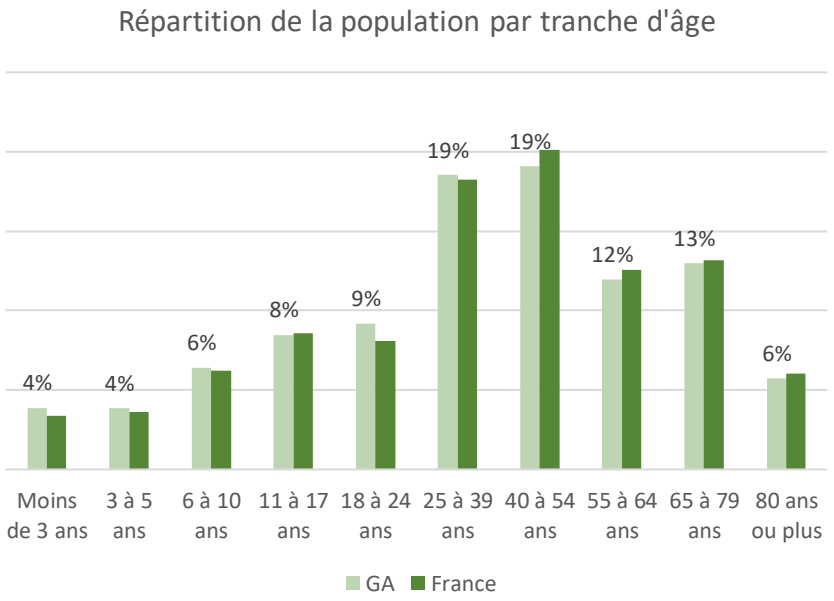
2.2 LA POPULATION DU GRAND AVIGNON

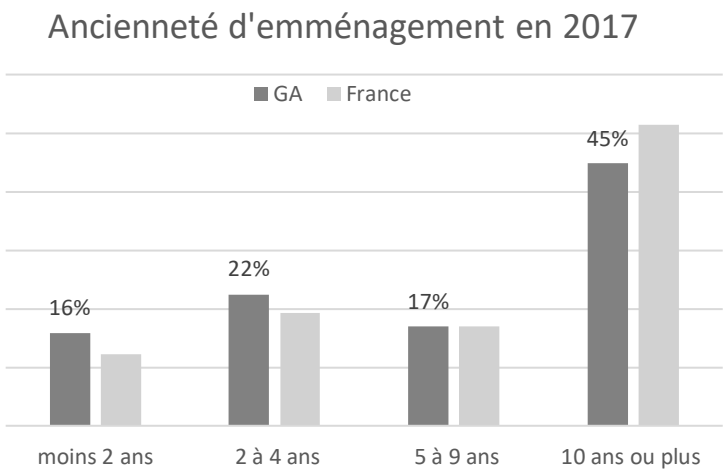


La population a augmenté de 2% entre 2009 et 2018.

L'âge est un paramètre important à prendre en compte dans la mise en place d'un programme de prévention des déchets, car il influence directement les comportements de consommation.
32 % de la population a moins de 25 ans. Déjà consommateurs, les enfants et adolescents sont les futurs acheteurs et parents de demain, mais influent également sur les comportements d'achats de leurs parents. L'enfant ou l'adolescent devient prescripteur. Les actions de prévention vis-à-vis de ce public peuvent être développées tout au long de la scolarité.

56% de la population a entre 15 et 60 ans. Ce sont les actuels acheteurs. Des actions visant à modifier leurs comportements d'achat peuvent être envisagées en partenariat avec les entreprises, et la grande distribution (générale, sport, bricolage et jardinage…). Il parait également opportun de mettre en avant la facilité de mise en œuvre pour certaines actions liées à la consommation responsable pour cette population active, ayant moins de temps à consacrer à la prévention.

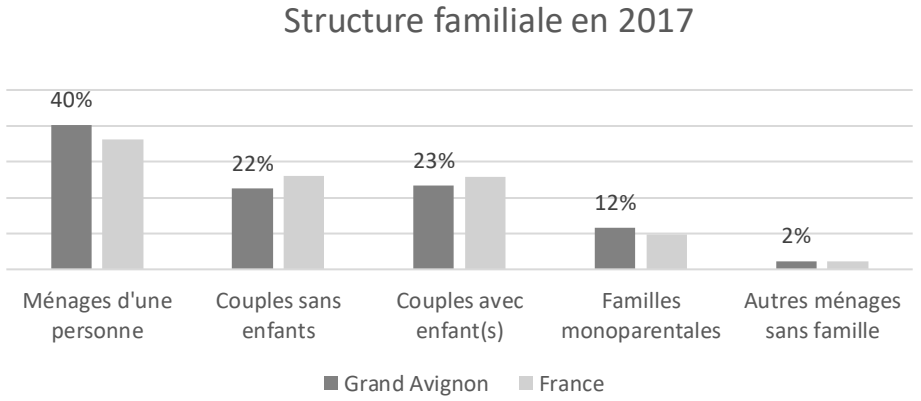




La population du Grand Avignon est majoritairement **sédentaire** avec peu de disparités entre les communes. En effet, la part sédentaire peut s'avérer plus facile à sensibiliser, car supposée attachée à son lieu de vie et n'étant pas « de passage ». Le fait de garder le même logement laisse également penser que le nouvellement des biens d'équipement (canapés, meubles, etc.) est normalement faible et régulier. De plus, une population sédentaire facilite les liens sociaux entre voisins, membres de la famille, commerçants, etc.). Cela aide à la dissémination d'informations, la sensibilisation et la communication autour de la prévention :
→ Opération témoin (élus, artisans, commerçants, etc.) → des voisins s'y mettent, pourquoi pas vous ?
Cela facilite aussi la pérennité du message et la déclinaison d'un plan de communication en phases successives.

Les actions de prévention peuvent être ciblées selon la typologie des ménages présents sur le territoire qui ont des productions de déchets spécifiques :

- Ménages d'une personne : emballages individuels ;
- Ménages avec enfant(s) : textiles sanitaires (couches culottes, mouchoirs, etc), encombrants (poussettes, jouets…). Les enfants sont également d'excellents vecteurs de sensibilisation auprès de leurs parents : ils intègrent vite les messages véhiculés.
- Personnes actives n'ayant pas le temps de cuisiner : seront plus concernées par des actions sur le gaspillage alimentaire.

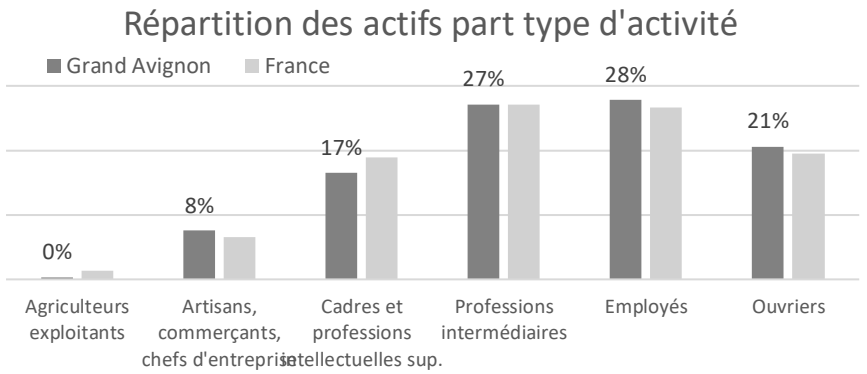


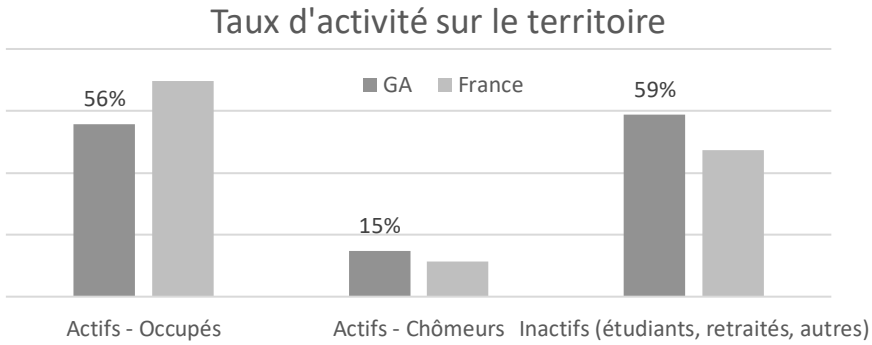
Le statut de la population est un paramètre important à prendre en compte dans la stratégie de communication sur le thème de la prévention des déchets.

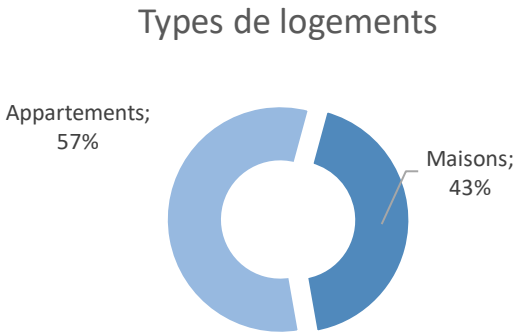
Par exemple, une personne au chômage peut allier économies avec prévention des déchets, en achetant les bonnes quantités, en cuisinant les justes mesures, en réutilisant les restes et en réduisant les emballages.

Un retraité peut également s'investir dans des associations variées (sur le jardinage, l'aide aux personnes démunies…) et être actif dans la prévention. Les personnes âgées avec des revenus modestes peuvent agir sur leur pouvoir d'achat à travers des gestes de prévention (exemple : passer par des bourses d'échanges pour pouvoir offrir des cadeaux à leurs petits enfants).

La prévention peut permettre la mise en œuvre d'actions favorisant le lien social. Elle peut être un moyen de raccrocher des populations en difficultés pour trouver un emploi et les amener vers une socialisation permettant un retour vers une activité (exemple : emplois aidés dans le secteur du réemploi).







La stratégie de communication auprès des habitants sera à adapter selon le type d'habitat.

Le taux d'habitat pavillonnaire est de 43% sur le Grand Avignon ; Ce territoire est propice à la promotion et/ou la sensibilisation du compostage des déchets domestiques. On privilégiera donc les actions de promotion du compostage sur les communes ou quartiers majoritairement composés de maisons.

Le taux d'habitat vertical sur le territoire est de 57%. Avignon en a à elle seule 72%. Des actions spécifiques aux populations en appartement sont également à envisager.

Parmi les appartements, 35% sont des logements sociaux.
Cinq quartiers prioritaires sont identifiés sur le territoire du Grand Avignon représentant un total de 28 310 habitants.

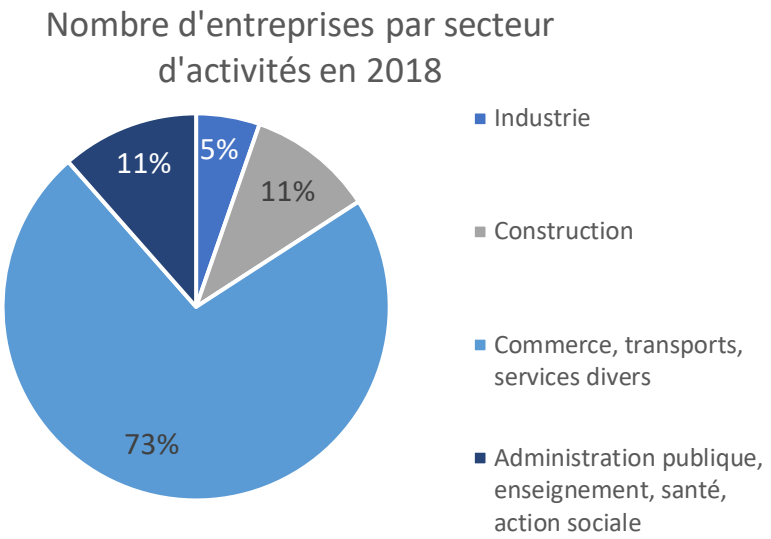
Les QPV sont des zones cibles très particulières qui nécessiteront une approche bien différente du reste du territoire. En effet ces quartiers témoignent :

- D'une grande précarité
- D'une faible insertion de la femme dans l'espace social et économique
- D'une faible mixité sociale
- Un faible espace disponible pour la vie associative

Des angles d'approche spécifique devront être pensés pour obtenir l'adhésion de ce public.
Il faudra se tourner vers la mise en place des initiatives sur les places publiques (fêtes de quartier) et travailler étroitement avec les bailleurs pour la mise à disposition de locaux.
Dans ce type de quartier il est aussi intéressant de favoriser les ateliers parents-enfants.



2.3 LES ACTIVITES ECONOMIQUES



En 2017, le Grand Avignon compte environ **6 726 entreprises.**

Les déchets issus des activités économiques, collectés par le service public de gestion des déchets doivent être intégrés dans la réflexion du PLPDMA. Ces déchets représentent en effet en moyenne 22% des déchets ménagers et assimilés, selon le Modecom 2017.

Afin d'atteindre le maximum d'entreprises et/ou commerçants, il peut être intéressant de s'appuyer sur des partenaires tels que les chambres consulaires (CCI et CMA) ou des relais (exemple : représentants d'association de commerçants). Il est également possible de mettre en place des dons d'invendus auprès d'associations caritatives.

2.4 LES ACTIVITES LIEES AU TOURISME ET A LA CULTURE

Le festival d'Avignon rend le territoire très attractif durant le mois de juillet. Durant ce mois, le territoire accueille 600 000 personnes, festivaliers et artistes confondus. Selon une enquête menée en 2019, 12% des festivaliers habitent le Grand Avignon.
Le festival Off fait partie du collectif des festivals éco-responsables et solidaires en région Sud.

L'activité culturelle et touristique du territoire du Grand Avignon génère des emplois, des liens sociaux, mais également des déchets.
Si le public touristique est peu captif, le secteur de l'économie touristique est, lui, souvent enclin à engager le territoire dans des démarches visant à l'amélioration de son image.
L'éco-festivité est également une tribune intéressante pour la prévention, à ne pas négliger. Le festival d'Avignon pourrait en devenant un festival Zéro-Déchets par exemple être un moyen de mise en avant de la démarche de prévention des déchets de l'Agglomération.
Des projets de prévention des déchets avec des commerces typiques du territoire pourraient être une piste intéressante à travailler pour cibler le public touristique.

2.5 LES ACTIONS DE PREVENTION DEJA EN COURS SUR LE TERRITOIRE

2.5.1 La lutte contre le gaspillage alimentaire

La **loi EGALIM**, qui fait suite au pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire signé en 2013, oblige la mise à disposition par les établissements de restauration commerciale de contenants réutilisables ou recyclables permettant d'emporter les aliments. Dans ce cadre le Grand Avignon lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des restaurateurs avec la distribution de gourmetbags nommés « Restobox ».

Certaines écoles de la ville d'Avignon entreprennent aussi la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective.

2.5.2 Le compostage individuel

Le SIDOMRA distribue des composteurs domestiques à prix réduit depuis 2004. De cette année-là à 2019, 9 894 [1]composteurs domestiques ont été distribués par le syndicat sur le territoire du Grand Avignon, soit 29% des logements individuels du territoire. Un micro-sondage a été mené par l'équipe projet du Grand Avignon auprès des habitants de la ville de Jonquerettes. Parmi l'échantillon interrogé 80% des personnes possédant un composteur l'utilisent quotidiennement. 3 kg/hab/an sont détournées par an grâce au compostage domestique*.

* 9 894 composteurs ont été distribués par le SIDOMRA. Et d'après une micro-enquête téléphonique, 75% des logements sont vraiment encore équipés à ce jour et 80% de ces logements-là l'utilisent.

2.5.3 La sensibilisation au compostage dans les écoles

Les élèves sont sensibilisés à la gestion des déchets et notamment au compostage. Depuis 2017, 3 036 élèves de primaire, de collège et de lycée ont été sensibilisés.

2.5.4 La collecte du textile

Sur le territoire se trouvent 75 colonnes permettant la récupération de Textile Linge et Chaussures (TLC). En 2017, 1 146 tonnes ont été collectées sur le territoire, ce qui équivaut à 7,6 kg/hab/an.

[1] Donnée issue du rapport annuel 2019 du SIDOMRA

2.6 LES ACTEURS DE LA PREVENTION ET POTENTIELS PARTENAIRES IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE

Compostage et jardinage raisonné



Semailles
Surikat
Les jardins du COLIBRI
Ventoux Compost
Graine d'Humus
La Ferme En'Vie
Mythotopie

Réparation et Réemploi



TREVIE
Les réparateurs
Les petites choses
Roulons à vélo
Dynamo
Vélo-cité
Atelier Métissé
Le relais Provence
Avilab
Jeux Jubil'
Secours Populaire
La RUE
Uzaje
L'Arbre de Vie
MADAME MONSIEUR
La friperie Avignonnaise
+ 389 professionnels de la réparation répertoriés sur la plateforme des Répar'acteurs

Sensibilisation



Les jeunes pousses
L'Espelido
Clean Walk du Sud
Les petits débrouillards
ADVSEA
Car elles butinent
Pimprenelles
LATITUDES
FNE 84

Lutte contre le gaspillage alimentaire



36 restaurateurs et distributeurs alimentaires passent par l'application Toogoodtogo

Réduction des emballages



L'art des Graines
Les Z'écolonomiks
Day by Day
Naturalia
Satoriz
Marcel&Fils
Biocoop
La ruche qui dit Oui

Selon l'ADEME un partenaire est un « organisme ou une personne qui participe à la réalisation d'une ou plusieurs actions (au niveau technique et/ou financier) et sans lequel/laquelle ces actions ne pourraient se réaliser. Les parties partagent un objectif commun et le réalisent en utilisant de façon convergente leurs ressources respectives. Un partenaire peut être le porteur principal d'une action ».

2.7 LES RELAIS A MOBILISER

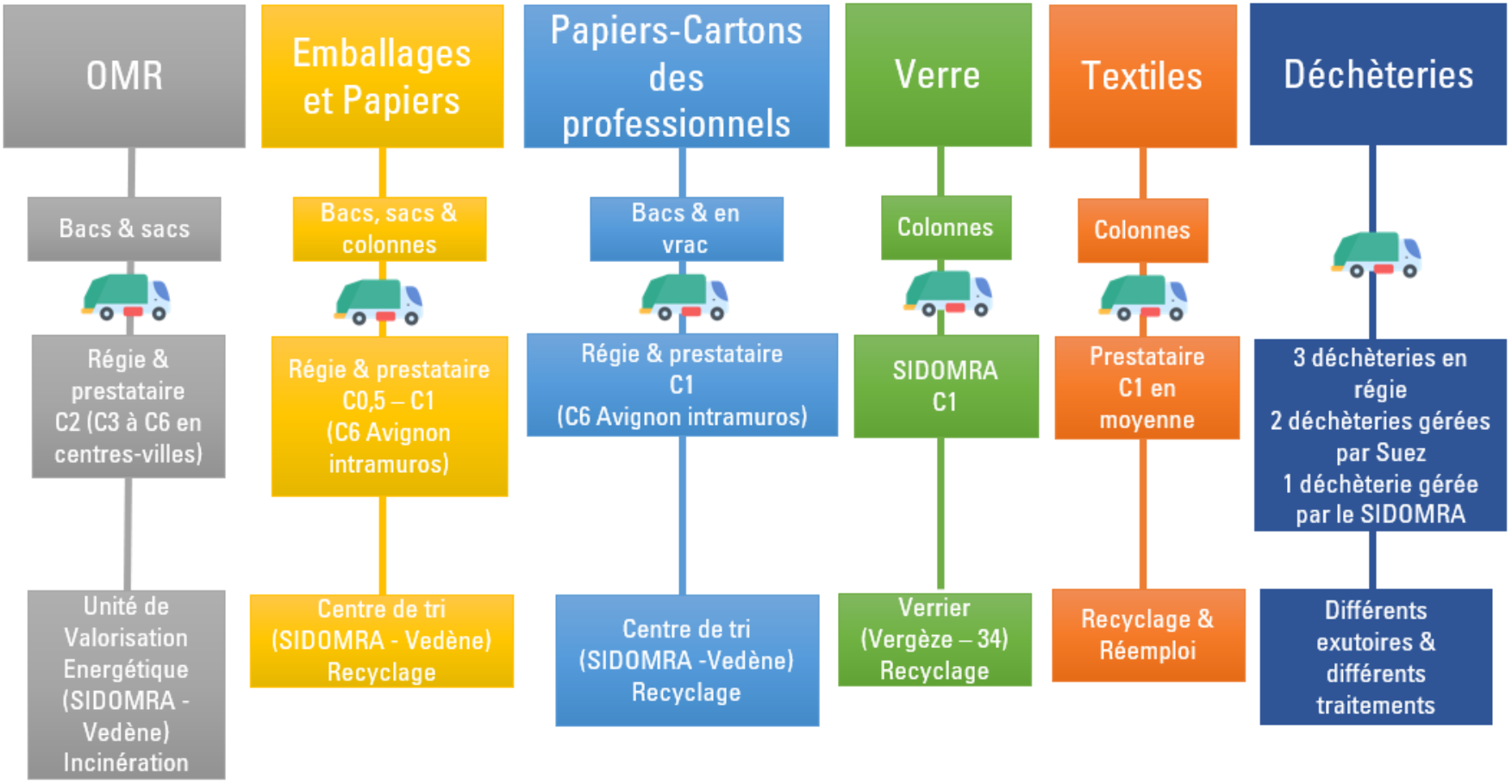
Selon l'ADEME un relais est un « organisme ou une personne qui contribue aux actions du programme de prévention de la collectivité (et notamment les répercute), avec peu de formalisme et moins de ressources mobilisées.

Les relais à mobiliser pour relayer les messages du Grand Avignon au sujet de la prévention des déchets peuvent être :

- Les établissements publics
- Les communes
- Les régions
- Les animateurs environnement
- Les guides-composteurs
- Les chambres consulaires
- La distribution, GMS
- Les entreprises (autres que la distribution et les chambres consulaires)
- Les commerçants artisans
- Les agriculteurs et représentants des agriculteurs (hors chambres d'agriculture)
- Les professionnels de la réparation/réemploi/EES
- Les professionnels du tourisme
- Les professionnels de la santé
- Les bailleurs sociaux, syndics propriétés
- Les écoles, les lycées
- Les associations (à but social, environnemental, …)
- Les éco-organismes
- Les organismes culturels (musée, …)
- La poste
- Les inspecteurs de l'éducation nationale
- L'accueil de la petite enfance / crèches
- Les ménages
- Les centres de loisirs
- Les restaurants / chefs cuisiniers
- Les fédérations/associations/clubs à destination récréative ou de loisirs (sportives, culturelles, etc.)
- Les organisateurs d'événements
- La presse, radios, …
- Les maisons de retraite

2.8 LES MODALITES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

Le **Grand Avignon** exerce la **compétence de collecte** des déchets ménagers assimilés sur les **9 communes de Vaucluse**, et confie le **traitement** au **SIDOMRA** (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères de la Région d'Avignon). Sur les communes vauclusiennes, la collecte est assurée en régie directe ou via des contrats avec des prestataires privés. Ci-dessous la présentation des modalités de collecte et de traitement des différents flux pris en charge sur le territoire.



Régie : service de collecte du Grand Avignon
C1, C2, … : correspond à la fréquence de collecte. Exemple :C1 = collecte 1 fois / semaine

2.9 LE FINANCEMENT DU SERVICE DECHETS

Les recettes du fonctionnement du service proviennent de plusieurs sources :

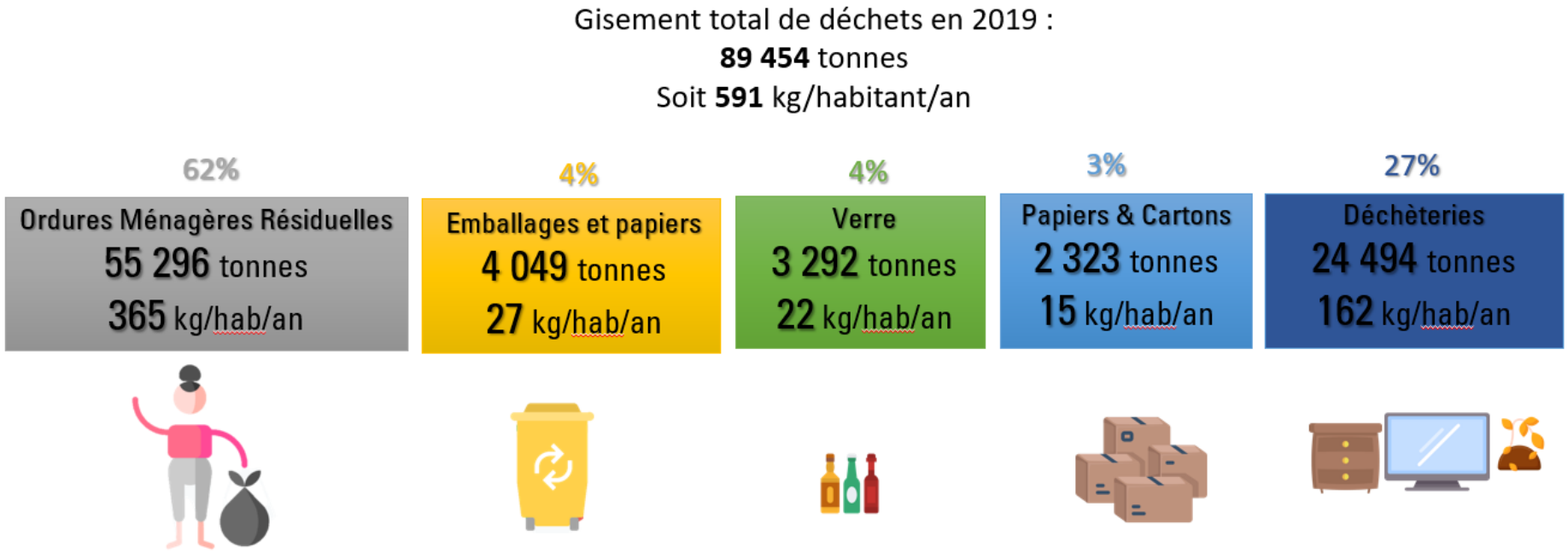
- La Taxe D'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Il s'agit d'un impôt indexé sur la valeur locative du local : le montant à payer est visible sur l'avis d'imposition du propriétaire
- La Redevance spéciale mise en place en 2013. Il s'agit d'un abonnement au service public Déchets à destination des acteurs économiques.
- Les recettes de reventes de matériaux
- Les recettes d'accès aux déchèteries
- Les soutiens versés par les éco-organismes

En tant qu'entité compétente pour la collecte des déchets sur l'ensemble de son territoire (Gard + Vaucluse), le Grand Avignon perçoit la TEOM sur ses 17 communes. Le Grand Avignon reverse au SMICTOM Rhône Garrigues le montant de la TEOM correspondant aux communes où il assure le service pour le compte du Grand Avignon (Villeneuve, Les Angles, Rochefort du Gard, Saze, Pujaut, Sauveterre, Roquemaure et Montfaucon).

2.10 LA PRODUCTION DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE

2.10.1 La production de déchets (représentation schématique)

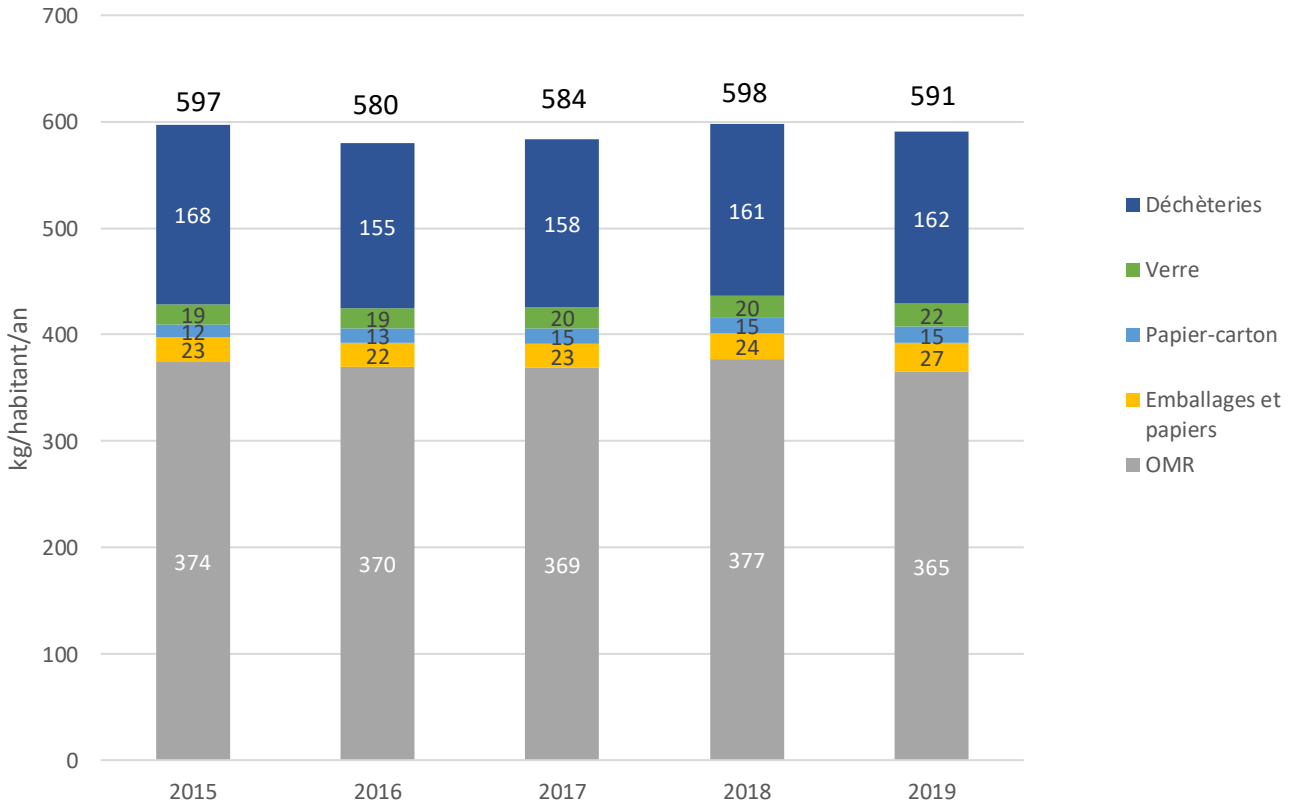
Afin d'identifier les gisements d'évitement de déchets et cibler des actions adaptées, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance du gisement de déchets produits sur le territoire du Grand Avignon.
L'objectif de réduction des déchets est de -10% de Déchets Ménagers et Assimilés entre 2015 et 2025.
À noter pour le territoire d'Avignon, les déchets de marchés et les déchets municipaux déposés en déchèterie sont comptabilisés dans les DMA.



La majorité des déchets produits sur le territoire sont destinés à être incinérés (OMR). Il est à noter que la réglementation prévoit une augmentation importante la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui s'applique sur les centres d'incinération. Cette augmentation augmente par conséquent considérablement le coût du traitement des déchets incinérés (OMR). Il est donc impératif de mettre en place des actions de prévention pour maîtriser les coûts de traitement à venir.

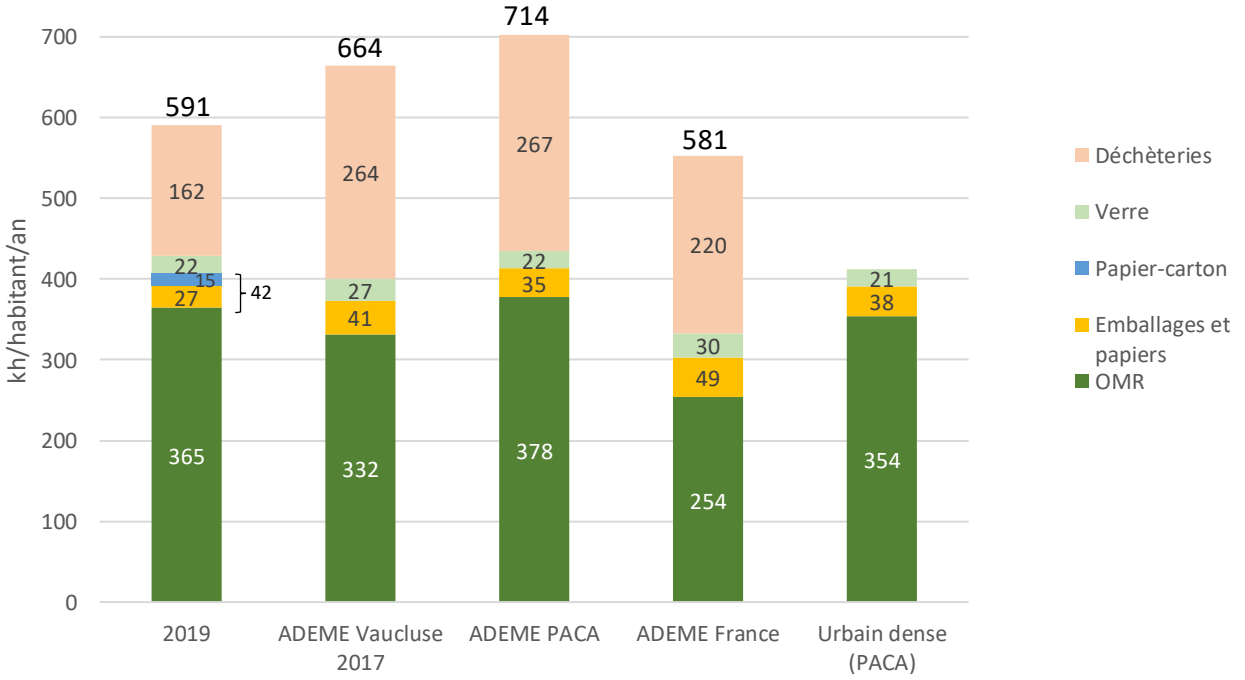
2.10.2 L'évolution de la production des déchets et des performances de collecte entre 2015 et 2019

- On n'observe pas d'évolution significative sur les DMA au global sur les 5 années étudiées mais la tendance est à la baisse avec -1% des tonnages.
- Le tonnage des ordures ménagères résiduelles diminue de 2,5%. La zone 1 contribue un peu plus à cette baisse des tonnages.
- Les DMR augmentent de 16% entre 2015 et 2019 :
  - **Entre 2018 et 2020** : Distribution de bacs de tri à 19 7088 foyers pour remplacer les sacs jaunes nécessitant à l'usager de se fournir en mairie.
  - **Depuis 2013 et 2020 :** Déploiement du réseau de 1169 colonnes d'apports volontaires.
- Le tonnage de Papier-Carton a augmenté de 31%, ce qui s'explique par l'assujettissement de 51 producteurs à la RS au cours de ces 5 années-ci.
- Le tonnage de Verre a augmenté de 12%.
- Le tonnage de déchets collectés en déchèterie a diminué de -4%.



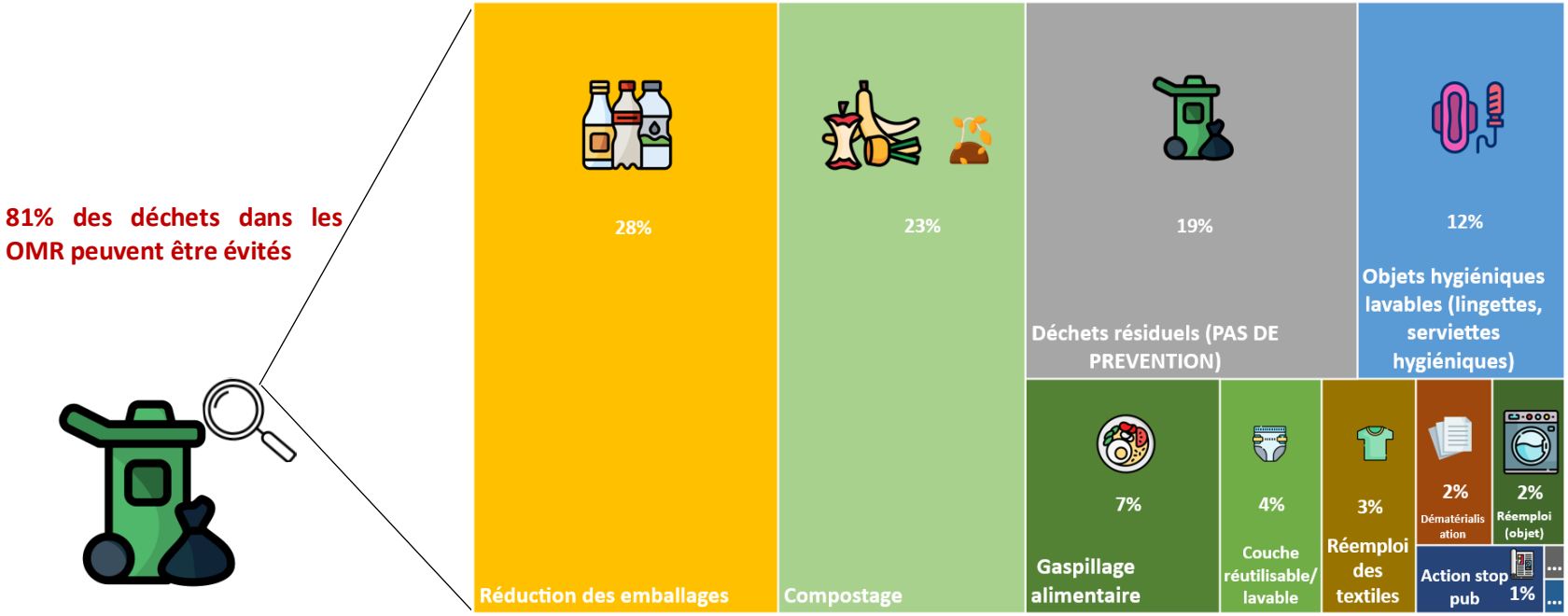
2.10.3 La comparaison des performances de collecte des déchets avec des données référentielles

- De 2015 à 2019, la production globale de DMA du Grand Avignon est inférieure aux moyennes départementales et, régionales, mais est supérieure à la moyenne nationale.
- La production d'OMA du Grand Avignon est quasiment équivalente à celle de la typologie d'habitat « urbain dense de PACA 2019 ». En revanche au Grand Avignon, le tri est moins bien effectué car on peut voir que la production d'OMR est supérieure à celle de la typologie d'habitat urbain dense et que la production de DMR et de verre est inférieure.
- Quelle que soit l'année prise en compte, les quantités de déchets par habitant collectées en déchèteries est moins important sur le Grand Avignon (de 155 à 168 kg/hab/an) en comparaison avec les moyennes départementale (264 kg/hab/an en 2017), régionale (267 kg/hab/an en 2017) et nationale (220 kg/hab/an en 2017).
- Quelle que soit l'année prise en compte, les quantités d'OMR par habitant collectées sont supérieures au Grand Avignon (de 365 à 377 kg/hab/an) en comparaison avec les moyennes départementale (332 kg/hab/an en 2017) et nationale (254 kg/hab/an). En revanche, les quantités d'OMR sont toujours inférieures à celles collectées au niveau régional (378 kg/hab/an en 2017).



2.10.4 La composition des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Une campagne de caractérisation a été menée en 2021 afin de connaître précisément la composition des OMR du Grand Avignon.
Le schéma ci-dessous représente la part de déchets pouvant être évitée par différentes actions de prévention.

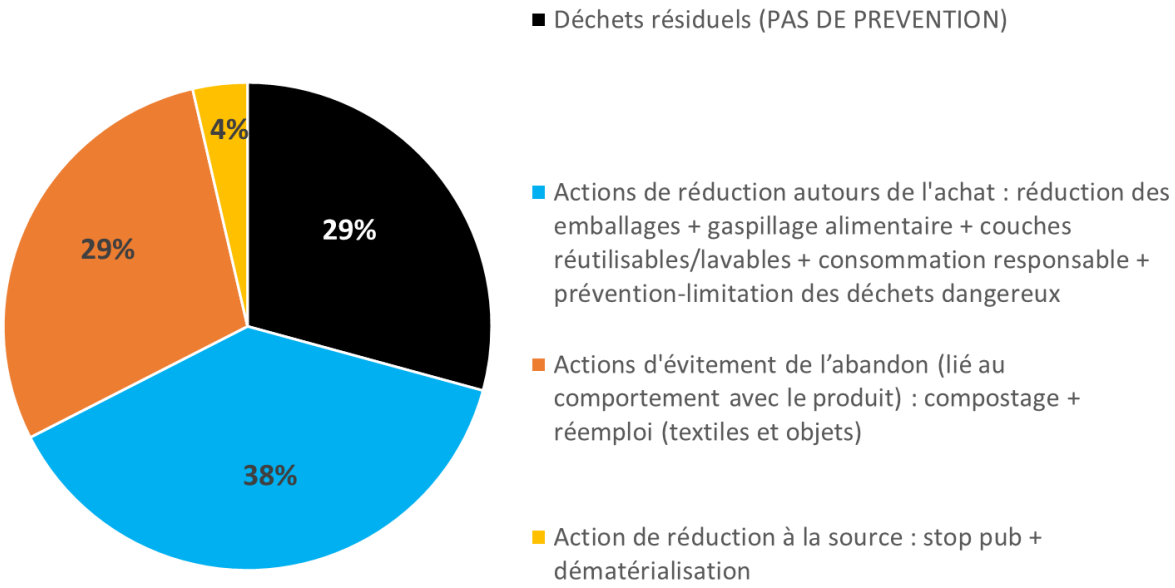


- **Théoriquement, 81% du gisement des OMR peut faire l'objet d'actions de prévention**. 19 % sont des déchets résiduels pour lesquels aucune action de prévention n'est envisagée.
- **L'axe de prévention de réduction des emballages est le levier de prévention le plus important** (avant application du potentiel de réduction). En effet, il concerne 28% des déchets du gisement total, à savoir les emballages verre, papier, carton, métaux, films polyoléfines, les bouteilles en plastique…
- 2 axes de travail se dégagent concernant les biodéchets : 23% du gisement peut être destiné au compostage, 7% pourrait être évité dans le cadre d'une lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Le gisement de couches représente 4% du total. Une action de prévention pourrait être l'utilisation de couches lavables/réutilisables.
- Le gisement de textile sanitaire (mouchoirs, lingettes, serviettes hygiénique) est de 12% au total. Une action de prévention pourrait être l'utilisation de textiles sanitaires lavables/réutilisables.
- Juste derrière les textiles sanitaires, se positionne l'action de réemploi du textile (3%).

2.10.5 La composition des Déchets Ménagers et Assimilés en fonction des typologies d'action de prévention

Les actions de prévention peuvent être déclinées sur trois niveaux :

- **La réduction à la source** (« source » sensu stricto) aux étapes de conception et fabrication des produits ;
- **La réduction autour de l'achat** (interaction entre offre et demande de produits plus « pauvres en déchets » et/ou moins toxiques et permettant de s'interroger sur le besoin).
- **L'évitement de l'abandon** (utilisation correcte, entretien, réparation) ou le détournement de produits en fin de vie hors des filières de gestion des déchets (don, réemploi…).

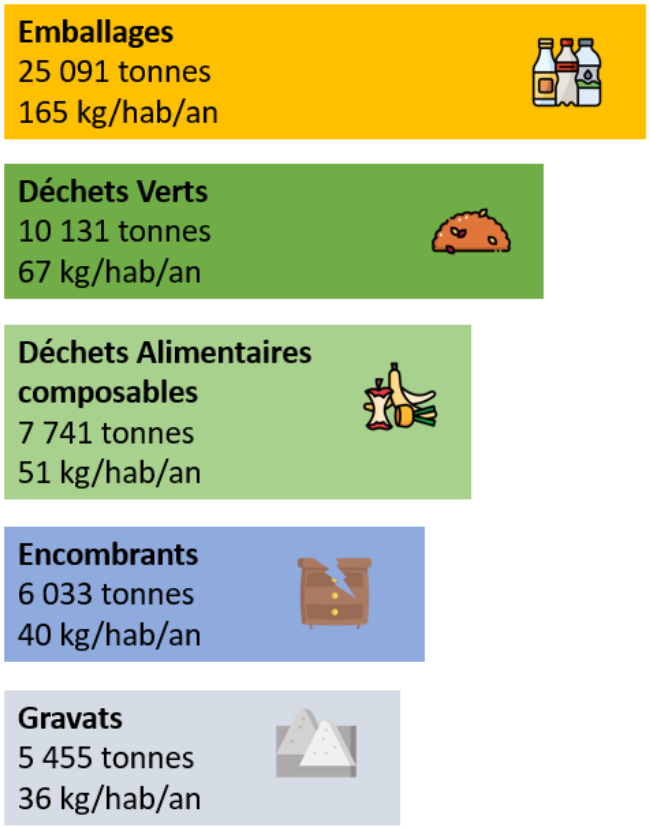


2.10.6 L'évolution de la production de déchets sans la mise en œuvre d'un PLPDMA

La population du Grand Avignon augmente de 0,083% par an et la production de déchets diminue de 0,27% par an. Si aucun PLPDMA n'est mis en œuvre et que la population et la production de déchets continue à évoluer de la sorte, l'objectif régional de réduction de 10% serait atteint en 2070.

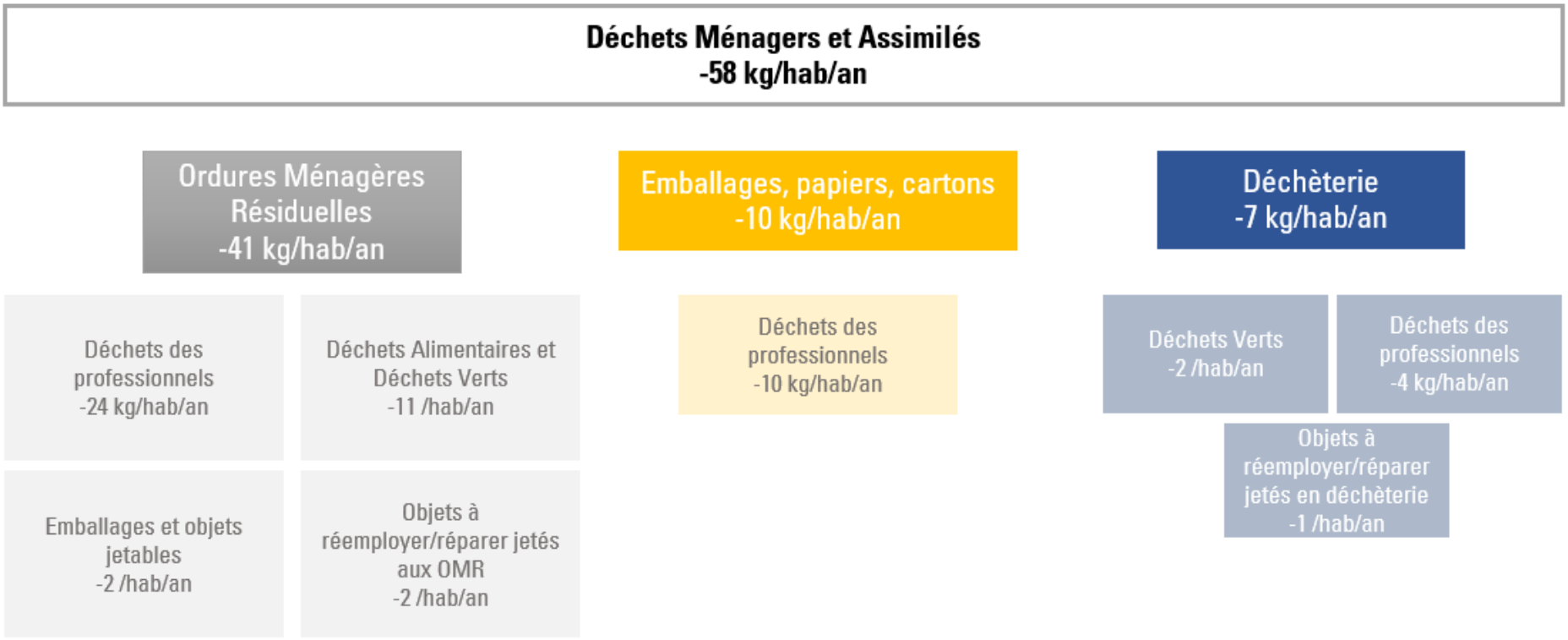
2.10.7 Les gisements d'évitement prioritaires

Quand on cherche à réduire les déchets, on n'observe plus ces derniers par flux mais par produit. En effet on peut retrouver un même produit dans différents flux, par exemple les emballages se retrouvent dans les OMR mais aussi les Emballages et Papiers, ou encore les Déchets Verts en déchèteries et dans les OMR. De plus, un même flux contenir plusieurs produits qui peuvent être évités par des actions de prévention totalement différentes, par exemple dans les OMR, on peut retrouver des aliments gaspillés et des lingettes jetables, les deux actions qui visent à éviter ces déchets sont complètement différentes.



Les actions de prévention du PLPDMA vont cibler les gisements d'évitement présentés ci-dessus.

2.10.8 Les objectifs de réduction



3 La Matrice Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (AFOM)

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un tissu associatif dynamique et force de proposition. • Une distribution de composteurs déjà bien engagée par le SIDOMRA (~10 000). • Des restaurateurs engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. • Des bailleurs sociaux favorables aux actions de prévention et à la sensibilisation. • Projet de création d'une recyclerie. • 67 entreprises ont participé à l'éco-défis organisé par la ville d'Avignon. • Existence de la Redevance Spéciale. • Un travail en cours sur le recensement des professionnels et de leur activité sur le territoire. • Des actions de préventions sont mises en place au sein des établissements publics. • Il existe de nombreux acteurs du monde agricole à proximité du territoire, intervenant déjà, pour certains, dans les circuits courts.	• 57% de logements en habitat collectif : gestion des biodéchets de proximité et tarification incitative compliquées. • Près de 20% de la population du Grand Avignon vit dans la précarité et porte peu d'intérêt aux déchets. • Un manque d'identification des acteurs du territoire. • Un manque de cohésion entre les interlocuteurs : des actions individuelles sont menées dans le sens de la prévention mais avec un manque de coordination • Une fréquence de collecte des OMR élevée. • Des élus et techniciens peu formés à la prévention des déchets. • La part des déchets des professionnels sur le Grand Avignon n'est pas clairement identifiée. • Peu de boutiques de vente en vrac sur Avignon (7 ont été identifiées sur le territoire du GA, ce qui fait 21 640 habitants pour chacune des boutiques).
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Le Festival d'Avignon a le potentiel pour devenir un laboratoire d'action (politique RSE, mise en liens d'acteurs, communication…). • Projet de création de quartiers : possibilité d'intégrer plus facilement des projets portant sur la prévention. • Apparition forte de nouvelles façons de consommer (importance de la consommation bio, circuits courts, consigne, vrac). • La réglementation encadre et fixe des objectifs sur la prévention des déchets (Loi TECV, Loi AGEC, Code l'Environnement). • Il existe aujourd'hui de nombreux retours d'expérience concernant les actions de prévention et leurs impacts : il est possible de cibler les actions les plus significatives • La prévention des déchets est passée dans les mœurs : le mouvement Zéro Déchet n'est plus marginal. • La prévention des déchets est un sujet commun à toutes les collectivités : possibilités de synergies avec les entités environnantes.	• Un réseau de déchetteries pas assez performant : difficulté à trouver du foncier disponible pour implanter des activités déchets. • La crise sanitaire liée au COVID19 et développement important d'activités produisant des emballages chez les particuliers : commandes en ligne, vente à emporter, restauration en livraison à domicile. • Le modèle économique de la consommation de masse perdure, tout comme la production d'emballages par les industriels. • Il existe toujours une certaine défiance sur la gestion des déchets.

4 ELABORATION

Le diagnostic constitue le fondement sur lequel il est nécessaire de s'appuyé pour la définition des objectifs du PLPDMA et de son programme d'actions. Plusieurs sources de données ont été confrontées :

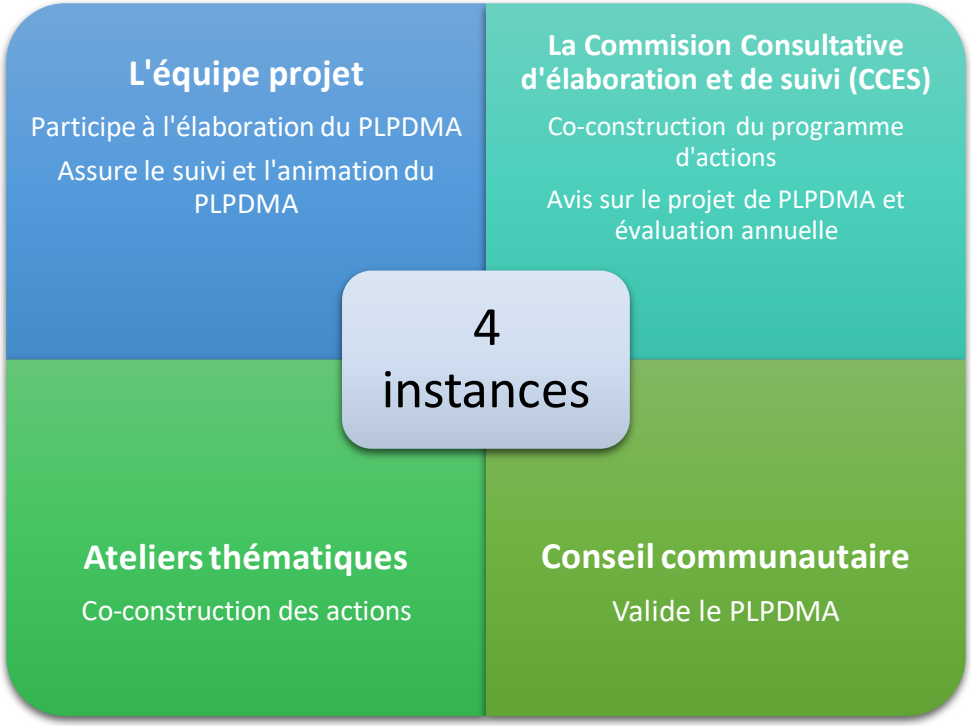
- La Matrice AFOM (Atouts/Faiblesses internes du projet, Opportunités/Menaces externes du territoire) ;
- L'identification des gisements d'évitement prioritaires de produits/déchets sur lesquels faire porter les actions de prévention ;
- La concertation avec les acteurs du territoire sur les actions envisageables dans le cadre du futur programme d'actions.

4.1 LA GOUVERNANCE

Quatre instances ont été mobilisées pour l'élaboration du PLPDMA.

- L'équipe projet
- La Commission Consultative d'élaboration et de suivi (CCES)
- Les ateliers thématiques
- Le Conseil communautaire

L'équipe projet continuera à être mobilisée durant les 6 ans de mise en œuvre.
La CCES sera mobilisée chaque année pour l'évaluation du PLPDMA.



4.2 LE PROCESSUS D'ELABORATION DU PROGRAMME

La création des actions du programme nécessite de suivre le processus suivant :

1. Identification des gisements de préventions prioritaires
2. Organisation d'ateliers thématiques pour la co-construction d'actions avec les acteurs concernés
3. Hiérarchisation des actions co-construites pour la sélection des actions jugées prioritaires
4. Rédaction des fiches actions détaillées

6 ateliers ont été organisés avec des acteurs locaux.



5 LE PLPDMA

5.1 LES 7 AXES STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Sur la base de l'analyse des enjeux de prévention des déchets et les propositions d'actions des partenaires potentiels, Le Grand Avignon a retenu 6 axes stratégiques pour son programme d'actions.

Ces 6 axes visent à réduire la quantité de DMA pris en charge par le Grand Avignon de **58 kg/habitant/an**, ce qui équivaut **à 8 700 tonnes d'évitées** chaque année**.**

5.2 LES ACTIONS DU PLPDMA

Le plan d'action pluriannuel est composé de 6 axes stratégiques, qui sont déclinés en 17 actions dont la mise en œuvre envisagée est précisée dans les fiches actions. Les actions précisent des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Axe stratégique	N° d'action	Actions	Potentiel de réduction (en kg/habitant)	Moyens à mettre en œuvre	Coût de traitement évité
Axe 1 : Adaptation des limites du service public	1	Diminuer le nombre de professionnels collectés par le Grand Avignon	20	17 ETP 280 k €	3,2 M €
	2	Améliorer la qualité de la collecte des OMR	14		
	3	Diminuer les déchets en déchèterie	4		
Axe 2 : Réduire les produits de cuisine et de jardin	4	Promouvoir la pratique du compostage individuel sur le territoire	7	13,5 ETP 2,6 M €	970 k €
	5	Mettre en place des sites de compostage partagé et/ou favoriser leur installation	2		
	6	Sensibilisation des habitants et des communes au jardinage raisonné	2		
	7	Favoriser la création d'un service global de broyage de végétaux	1		
	8	Accompagner les établissements scolaires de restauration collectivité dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	-		
Axe 3 : Donner de la visibilité à la prévention des déchets sur le territoire	9	Accompagner les professionnels à la réduction de leurs déchets	3	3 ETP 460 k €	195 k €
	10	Accompagner les ménages dans la réduction de production de déchets			
	11	Assurer la prévention des déchets dans les évènements et les manifestations locales			
	12	Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets			

Axe 4 : Augmenter la durée de vie des objets	13	Promouvoir et encourager le don et la réparation en alternative à l'abandon	4,5	2 ETP 110 k €	330 k €
Axe 5: Assurer l'exemplarité des structures publiques	14	Etablir un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques et de leurs établissements	-	1 ETP 27 k €	-
	15	Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention dans les politiques d'achat public	-		
	16	Sensibiliser et former les agents et les élus à la prévention des déchets	-		
Axe 6 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	17	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	-	0,6 ETP 4 k €	-
		TOTAL	58 kg/hab	37 ETP 3,3 M €	4,7 M €

5.3 PLANNING DE REALISATION

Axe stratégique	N° d'action	Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Axe 1 : Adaptation des limites du service public	1	Diminuer le nombre de professionnels collectés par le Grand Avignon						
	2	Améliorer la qualité de la collecte des OMR						
	3	Diminuer les déchets en déchèterie						
Axe 2 : Réduire les produits de cuisine et de jardin	4	Promouvoir la pratique du compostage individuel sur le territoire						
	5	Mettre en place des sites de compostage partagé et/ou favoriser leur installation						
	6	Sensibilisation des habitants et des communes au jardinage raisonné						
	7	Favoriser la création d'un service global de broyage de végétaux						
	8	Accompagner les établissements scolaires de restauration collectivité dans la lutte contre le gaspillage alimentaire						
Axe 3 : Donner de la visibilité à la prévention des déchets sur le territoire	9	Accompagner les professionnels à la réduction de leurs déchets						
	10	Accompagner les ménages dans la réduction de production de déchets						
	11	Assurer la prévention des déchets dans les évènements et les manifestations locales						
	12	Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets						

Axe stratégique	N° d'action	Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Axe 4 : Augmenter la durée de vie des objets	13	Promouvoir et encourager le don et la réparation en alternative à l'abandon						
Axe 5: Assurer l'exemplarité des structures publiques	14	Etablir un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques et de leurs établissements						
	15	Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention dans les politiques d'achat public						
	16	Sensibiliser et former les agents et les élus à la prévention des déchets						
Axe 6 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	17	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable						

5.4 LE SUIVI

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation réglementaire pour un PLPDMA. Mais c'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux :

- Pour en mesurer l'état d'avancement,
- Afin d'en apprécier ses impacts réels,
- Afin d'identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- Pour rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Le dispositif d'évaluation doit être simple pour que sa mise en œuvre ne soit pas chronophage et doit faire appel à des indicateurs communs et partagés avec les autres démarches territoriales de prévention afin de pouvoir bénéficier de comparaisons.
Le dispositif d'évaluation ainsi proposé s'inscrit dans ces principes en accord avec les recommandations de l'ADEME. Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- Des indicateurs globaux du programme lui-même,
- Des indicateurs pour chacune des actions.

5.4.1 Les indicateurs globaux

L'ADEME a mis au point onze indicateurs pour suivre l'atteinte des objectifs stratégiques dans le cadre de programmes contractuels, les Programme Locaux de Prévention des Déchets (PLPD). Afin de maintenir une certaine cohérence avec les indicateurs préconisés à l'échelle nationale précédemment, les indicateurs du PLPDMA du Grand Avignon reprennent certains de ces indicateurs. Il est proposé les 6 indicateurs globaux suivants, qui seront suivis annuellement :

- Le taux d'évolution des DMA en kg/hab/an (en % depuis 2019),
- Le taux d'évolution des OMA en kg/hab/an (en % depuis 2019),
- Le taux d'évolution des déchets en déchetterie en kg/hab/an (en % depuis 2019),
- Le nombre d'ETP de l'équipe projet,
- Le pourcentage de partenaires mobilisés dans l'année (cumulé sur l'ensemble des années par rapport au nombre de partenaires identifiés),
- Le budget annuel alloué au PLPDMA.

5.5 LES FICHES ACTIONS

FICHE ACTION 1 : Diminuer le nombre de professionnels collectés par le Grand Avignon 37

FICHE ACTION 2 : Adapter le service de collecte des OMR 39

FICHE ACTION 3 : Diminuer les déchets en déchèterie 41

FICHE ACTION 4 : Promouvoir la pratique du compostage individuel sur le territoire 43

FICHE ACTION 5 : Mettre en place des sites de compostage partagé et/ou favoriser leur installation 46

FICHE ACTION 6 : Sensibilisation des habitants et des communes au jardinage raisonné 50

FICHE ACTION 7 : Favoriser la création d'un service global de broyage de végétaux 53

FICHE ACTION 8 : Accompagner les établissements scolaires de restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire 55

FICHE ACTION 9 : Accompagner les professionnels à la réduction de leurs déchets.....57

FICHE ACTION 10 : Accompagner les ménages dans la réduction de production de déchets 60

FICHE ACTION 11 : Assurer la prévention des déchets dans les évènements et les manifestations locales 62

FICHE ACTION 12 : Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets.....65

FICHE ACTION 13 : Promouvoir et encourager le don et la réparation en alternative à l'abandon.....69

FICHE ACTION 14 : Etablir un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques et de leurs établissements 72

FICHE ACTION 15 : Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention dans les politiques d'achat public.....74

FICHE ACTION 16 : Sensibiliser et former les agents et les élus à la prévention des déchets.....77

FICHE ACTION 17 : Application de la charte Zéro Déchet Plastique.....80

AXE 1 : Adaptation des limites du service public

THEMATIQUE : Collecte sur le territoire

FICHE ACTION 1 : Diminuer le nombre de professionnels collectés par le Grand Avignon

GENERALITES	
Gisement impacté	Flux collectés en porte-à-porte
Public ciblé	Professionnels
Zone ciblée	L'ensemble du territoire
Objectif général	Diminuer les quantités de déchets de professionnels collectés par le Grand Avignon en définissant plus précisément le périmètre du service rendu par la collectivité
Contexte	Le Grand Avignon a toujours collecté historiquement les déchets des professionnels sans limite de quantité (hormis quelques cibles : Hôpital d'Avignon, Halles d'Avignon, MIN d'Avignon, CHS Avignon). Le règlement de collecte prévoit que le Grand Avignon peut refuser la collecte dès lors que celle-ci dépasse les 5 000L hebdomadaires mais cette règle est très peu appliquée. Il convient donc de l'appliquer strictement, ce qui fera mécaniquement baisser les tonnages pris en charge.

DETAIL DE L'ACTION	
1	**Continuer le déploiement de la Redevance Spéciale et l'adapter :** - Pérennisation d'un agent supplémentaire en 2023 (passage à 3 agents). - Mise à jour fréquente de la grille tarifaire pour répercuter aux professionnels les hausses de prix de traitement.
2	**Appliquer plus strictement le seuil haut du règlement de collecte de la redevance spéciale :** - Les nouveaux professionnels s'installant sur le territoire dépassant les 5000 litres ne seront plus collectés - Les professionnels ne respectant les consignes élémentaires de conditionnement et de tri dépassant les 5000 litres ne seront plus collectés - Les entités déposant une demande d'urbanisme auprès du Grand Avignon et qui dépasseront les 5000 litres ne seront plus collectés
3	**Restructuration de la collecte des ZAE :** - Sortie des 19 zones d'activités - Test sur une zone d'activité en amont avant déploiement plus large - Contractualisation de la sortie des petites ZAE avec une chambre consulaire

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	DONNEES PREVISIONNELS						TOTAL
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
REALISATION (Activité)	Nombre d'assujettis supplémentaires par an	70	70	70	30	30	30	**300**
	Nombre de professionnels quittant le service public rendu par le GA	5	5	5	5	5	5	**30**
	Nombre de nouveaux professionnels sur le territoire qui ne bénéficieront pas du service public rendu par le GA	3	3	3	3	3	3	**18**
	Tonnage évité via l'arrêt de collecte des professionnels (tonnes)	20	20	20	20	20	20	**120**
	Nombre de ZAE sorties du service		1	4	5	5	4	**19**
	Tonnage évité via la sortie de collecte des ZAE		156	625	782	782	625	**2 970**
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (kg/hab/an)	0,13	1,30	5,56	10,85	16,14	20,40	**/**

	PARTENAIRES	TECHNIQUE	HUMAIN	MATERIEL	AUTRE
1	Responsable de zone d'activité				
2	Chambres consulaires				
3	Prestataires privées de collecte				

POTENTIEL DE REDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES	MOYENS EXTERNES
20,4 kg/hab/an	1,85 ETP/an	100 k €

AXE 1 : Adaptation des limites du service public

THEMATIQUE : Collecte sur le territoire

FICHE ACTION 2 : Adapter le service de collecte des OMR

GENERALITES	
Gisement impacté	Flux collectés en porte-à-porte
Public ciblé	Particuliers
Zone ciblée	L'ensemble du territoire
Objectif général	Diminuer les tonnages collectés en porte à porte en poussant le changement de comportement via des contraintes sur les fréquences et les conditions de ramassage.
Contexte	Sur l'ensemble de notre territoire, le flux ordures ménagères ne fait pas l'objet d'un contrôle qualité rigoureux par nos agents ou prestataires avant la collecte. Il en résulte une part importante de déchets inappropriés dans les ordures ménagères (biodéchets, encombrants, gros cartons, plastiques, etc.). Le ramassage en C2 favorise encore plus ces mauvaises pratiques, c'est pour cela qu'il convient de diminuer les fréquences de collectes pour responsabiliser chaque usager.

DETAIL DE L'ACTION	
1	**Refuser la collecte des bacs en porte-à-porte contenant des encombrants et des déchets verts :** - Formation des agents de collecte (collectivité + prestataire) et des chefs d'équipe - Mise à disposition d'un ambassadeur du tri pour le suivi des bacs non collectés - Campagne d'information générale (bailleurs et Grand Public) - Redéfinition des marchés de collecte : bonification si diminution des tonnages - Encadrement plus stricte des prestataires de collecte en porte à porte
2	**Réorganiser la fréquence de collecte dans l'habitat pavillonnaire avec un passage des zones collectées en C2 à une collecte en C1** - Etude sur le taux de présentation des OMR - Travail de refonte des circuits de collecte - Réunion d'informations interne - Communication auprès des usagers"
3	**Etude sur la mise en place de la Tarification Incitative**

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	OBJECTIF PREVISIONNEL						TOTAL
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
REALISATION (Activité)	Nombre d'agents formés	30	30	30	30			**120**
	Nombre de bacs tracés non collectés	1 000	2 000	2 500	3 000	3 500	4 000	**4 000**
	Tonnage économisé par une collecte plus stricte	50	100	150	175	200	225	**225**
	Tonnage économisé par une réduction de la fréquence de collecte en habitat pavillonnaire			1 913				**1 913**
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (kg/hab/an)	0,33	0,66	13,62	13,78	13,95	14,11	**/**

PARTENAIRES	TECHNIQUE	HUMAIN	MATERIEL	AUTRE
1 Communes				
2 Formateurs				
3 Prestataires de collecte				

POTENTIEL DE REDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES	MOYENS EXTERNES
14,11 kg/hab/an	0,8 ETP/an	70 k €

AXE 1 : Adaptation des limites du service public

THEMATIQUE : Périmètre des déchèteries

FICHE ACTION 3 : Diminuer les déchets en déchèterie

GENERALITES	
Gisement impacté	Déchets en déchèterie
Public ciblé	Professionnels, artisans, collectivités et grand public
Zone ciblée	L'ensemble du territoire
Objectif général	Réduire les tonnages des déchèteries publiques du territoire.
Contexte	Les professionnels sont aujourd'hui encore admis sur les déchèteries du territoire (moyennant redevance) car il n'existe pas de solutions adaptées à proximité. Il faut faire émerger des solutions adaptées à leurs besoins. Concernant les particuliers, les déchèteries actuelles ne permettent pas de faire de réemploi.

DETAIL DE L'ACTION	
1	**Ne plus accepter les professionnels en déchèterie :** - En accompagnant les projets de déchèterie 100% privée (Engagement du Grand Avignon à refuser les professionnels dans la déchèterie à proximité). - Création d'une plateforme basique à côté d'un équipement public du Grand Avignon et location de cet équipement à un opérateur pour faire déchèterie privée. - Campagne de communication auprès des professionnels du territoire et des chambres consulaires sur les nouvelles solutions existantes. - Accompagnement de la création d'une matériauthèque avec la déchèterie privée
2	**Accompagner les chambres consulaires (CAPEB/CCI/CMA/UMIH/...) pour une meilleure application du décret 7 flux :** - Organisation de webinaire et café rencontre avec les pros pour application du décret - Atelier de sensibilisation sur les déchets plastiques, biodéchets industriels et déchets du BTP (en lien avec transition écologique) pour permettre la création de filières de collecte et de revalorisation de ces déchets
3	**Suivi plus précis du nbr de passage en déchèterie pour les particuliers :** - Analyse trimestrielle des usagers se rendant le plus souvent en déchèterie - Emission d'un courrier de rappel des consignes sur l'acceptation payante des professionnels
4	**Développement de zones de réemploi en déchèterie :** - Création d'espace dédié sur l'ensemble des déchèteries - Marché de prestation pour l'animation de ces espaces

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	OBJECTIF PREVISIONNEL						TOTAL
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
REALISATION (Activité)	Diminuer la quantité de déchets professionnels acceptée en déchèterie (m3)	185	185	370	370	370	370	**1 850**
	Même diminution en tonnage	56	56	111	111	111	111	**555**
	Nombre de réunion/formation avec les chambres consulaires	2	2	2	2	2	2	**12**
	Nombre de courriers envoyés	500	500	500	500	500	500	**3 000**
	Nombre de déchèterie disposant d'un espace réemploi	2	1	1	1			**5**
	Quantité en sortie des espaces réemploi	7,50	12,50	17,50	22,50	22,50	22,50	**23**
PARTICIPATION	Nombre d'ateliers réalisés en lien avec les chambres consulaires	3	3	2	2	2	2	**14**
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (kg/hab/an)	0,42	0,86	1,71	2,59	3,48	4,36	**/**

POTENTIEL DE REDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES	MOYENS EXTERNES
4,36 kg/hab/an	0,1 ETP/an	110 k €

AXE 2 : Réduire les produits de cuisine et de jardin

THEMATIQUE : Promouvoir et développer la gestion de proximité des biodéchets

FICHE ACTION 4 : Promouvoir la pratique du compostage individuel sur le territoire

GENERALITES	
Gisement impacté	Biodéchets : Produits de jardin (déchets verts) et produits alimentaires
Public ciblé	Habitants en pavillon
Zone ciblée	L'ensemble du territoire
Objectif général	Promouvoir les pratiques de compostage individuel et sensibiliser les acteurs, afin de réduire les quantités de biodéchets produites sur le territoire.
Contexte	Le gisement d'évitement pour le compostage est le 2ème plus important sur le territoire, et l'un de ceux les plus faciles à réduire, ce qui en fait une action prioritaire. Les biodéchets compostables représentent 123 kg/hab/an en 2019, soit 21% de l'ensemble des DMA et 23% des OMR : 51 kg de produits alimentaires et 71,5 kg de déchets verts. Réduire ce flux par le compostage permettrait de réduire les coûts de gestion associés. Ce sont 9 894 composteurs qui ont été distribués depuis 2004 par le SIDOMRA. La distribution de composteurs ne fait pas l'objet d'un suivi par le SIDOMRA. Le taux d'équipement et le taux d'utilisation ne sont donc pas connus sur le territoire. Une petite enquête sur 75 usagers ayant reçu un composteur dans la commune de Jonquerettes a été réalisée. Parmi eux, 75% possèdent réellement un composteur et 80% de ceux qui en ont un l'utilisent. Si on applique ces taux, cela fait 5 936 composteurs distribués par le SIDOMRA réellement utilisés sur le territoire. Il y a donc 17% des logements individuels qui compostent déjà. Il reste une marge de progrès importantes pour mobiliser de nouveaux foyers à pratiquer le compostage sur le long terme. L'habitat est composé à 43 % de logements individuels et 57% d'appartement.

DETAIL DE L'ACTION	
1	**Former les Ambassadeurs Du Tri et de la Prévention à la compétence de maître et guide composteur**
2	**Communiquer sur la pratique du compostage individuel : comment obtenir le matériel, les avantages, répondre aux idées reçues...** Détail : - Via les canaux de promotion classiques tels que les sites internet (GA, communes), les réseaux sociaux, les journaux, les animations publiques... - Via des évènements - Via des fiches centralisant les retours d'expérience, diffusées ensuite sur les réseaux sociaux et sites internet - Via de courtes vidéos de promotion du compostage

3	**Former les usagers sur d'autres temps que lors de la distribution de composteurs** •création d'une plateforme d'inscription pour les journées de distribution/formation •création d'un livret récapitulatif des consignes •création du support de formation •préparation du matériel Deux formations et suivis des usagers par an : petit groupe (max 30 personnes), l'hiver en visioconférence, l'été en présentiel, présentation du compostage et remontée de problèmes d'utilisation par les usagers, présence d'un guide composteur Autres moyens de formations des usagers : • milieu scolaire (primaire + collèges) • lors d'évènements locaux (fêtes, journée thématique,...) • des moments spécifiques (ex: SERD + semaine du DD) : ateliers animés par guide composteur, avec distribution de matériel
4	**Distribution des composteurs tout au long de l'année, avec une forte participation financière du GA avec distribution du livret** Permanence en déchèterie Distribution dans les communes, une fois par semaine sur 6 mois (hors hiver, novembre et juillet aout), sur les places, les marchés, les événements, etc. Distribution de composteur à domicile aux nouveaux arrivants et aux demandes de renouvellement de bacs
5	**Distribution de lombricomposteurs** Réflexion sur la prise en charge d'une partie du coût d'achat d'un lombricomposteur par la collectivité
6	**Mobiliser le réseau d'habitants équipés en composteurs individuels** - Mise à jour de la base de données des bénéficiaires de composteurs - Mailing automatique aux usagers au bout d'un an - Propositions de formation en présentiel ou visioconférence

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	OBJECTIF PREVISIONNEL							TOTAL
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
REALISATION (Activité)	Nombre de journées de distribution		10	34	34	42	42	42	**204**
	Nombre de formations (hors journées de distributions)		1	2	2	2	2	2	**11**
	Nombre de lombricomposteurs pris en charge			100	250	250	250	250	**1 100**
	Nombre de composteurs distribués		500	1 980	1 980	2 460	2 460	2 460	**11 840**
PARTICIPATION	Nombre de personnes formées sur les journées de formation		30	60	60	60	60	60	**330**
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (kg/hab/an)	0,00	0,31	1,56	2,80	4,34	5,88	7,42	**/**

	PARTENAIRES	NATURE DU PARTENARIAT				
		FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATERIEL	AUTRE
1	SIDOMRA					
2	Partenaires ville (services techniques, services communication)					

POTENTIEL DE REDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES	MOYENS EXTERNES
7,42 kg/hab/an	0,3 ETP/an	1,2 M €

AXE 2 : Réduire les produits de cuisine et de jardin

THEMATIQUE : Promouvoir et développer la gestion de proximité des biodéchets

FICHE ACTION 5 : Mettre en place des sites de compostage partagé et/ou favoriser leur installation

GENERALITES	
Gisement impacté	Biodéchets : Produits de jardin (déchets verts) et produits alimentaires
Public ciblé	Habitat collectif et établissements scolaires
Zone ciblée	L'ensemble du territoire
Objectif général	Mobiliser un tissu d'acteurs et promouvoir les pratiques de compostage collectif, afin de réduire les quantités de biodéchets produites sur le territoire.
Contexte	Le gisement d'évitement pour le compostage est le 2ème plus important sur le territoire, et l'un de ceux les plus faciles à réduire, ce qui en fait une action prioritaire. Les biodéchets compostables représentent 123 kg/hab/an en 2019, soit 21% de l'ensemble des DMA et 23% des OMR : 51 kg de produits alimentaires et 71,5 kg de déchets verts. Réduire ce flux par le compostage permettrait de réduire les coûts de gestion associés. Selon une enquête de l'ADEME de juin 2020, le compostage collectif est connu par 45% des personnes qui ne compostent pas, cependant seulement 9% en ont un près de chez elles. Auprès des Français ne pratiquant pas le compostage : le compostage partagé pourrait être plus largement pratiqué s'il était mieux connu et mis en place par la collectivité, et tout particulièrement dans les grandes villes. L'habitat est composé à 43% de logements individuels et 57 % d'appartements. Avignon comprend 72% d'appartements. A la différence du compostage individuel, le compostage partagé est peu développé sur le territoire : 4 composteurs partagés. Afin de développer cette pratique, il s'agit donc de créer et dynamiser un groupe d'acteurs afin d'établir un dialogue autour des pratiques et des réalités de chacun. Ces actions devront être coordonnées afin d'encadrer les sites de compostage partagé. Le diagnostic a recensé de nombreux partenaires et relais locaux qui pourront être à l'initiative d'un suivi de ces derniers.

	DETAIL DE L'ACTION
1	**COMMUNICATION :** **Communiquer sur la pratique du compostage partagé: comment obtenir le matériel, les avantages, répondre aux idées reçues...** - Via les canaux de promotion classiques tels que les sites internet, les réseaux sociaux, les journaux, des courriers... - Via des réunion de quartiers (2 par commune pour l'année 1), les réunions publiques et les élus - Via des réunions semestrielles "Rencontres Compostages" avec le grand public : présentation des dispositifs, échanges sur les bonnes pratiques, retours d'expériences, visites de sites exemplaires... - Via des animations lors d'évènements locaux (brocante, foires..) ou à des moments spécifiques (ex: journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire) - Via une carte interactive sur le site de GA - Via des fiches centralisant les retours d'expérience, diffusées ensuite sur les réseaux sociaux et sites internet
2	**Créer/utiliser un outil collaboratif de gestion de site de compostage partagé**
3	**Identifier un réseau d'acteurs pour aider à l'identification des sites et à la désignation des référents** - Année 1 : Prospecter auprès de structures comme les maisons de quartier, associations locales, bailleurs, le SIDOMRA, syndicats de copropriété, services des espaces verts, etc., afin de trouver les potentiels sites - Intégration d'aires de composteur dans tout projet de copro dès 50 logements - Mise à jour chaque année de la base de données
4	**Création du réseau de référents, formation et animation** - Réunions d'information auprès des établissements / immeubles volontaires, détermination d'à minima un référent par composteur partagé - Formation des référents de sites par un organisme extérieur et/ou par le maitre composteur du GA - Animation du réseau avec les "Rencontres compostage" et le logiciel de gestion collaboratif (dimensionné ci-dessus)
5	**Equipement des sites : bacs, panneau d'information, des plaques/affiches sur chaque bac, bioseaux, mélangeur, rateau** - Mise en place sur le site : livraison du matériel, remise des panneaux d'informations…

6	**Animation des sites de compostages partagés (en interne et par un prestataire) :** - Suivi des sites - Retournement - Apport de broyat - Suivi de la maturation du compost
7	**Compostage cimetières :** - Caractérisation bacs des cimetières - Rencontre avec les communes - Mise en place de composteur dans les cimetières et accompagnement
8	**Compostage dans les écoles :** - Equiper l'ensemble des collèges de composteurs, pour les biodéchets hors restauration - Equiper 15 écoles volontaires de composteurs, pour les biodéchets hors restauration - Former une partie du personnel à l'utilisation

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	OBJECTIF PREVISIONNEL						TOTAL
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
REALISATION (Activité)	Nombre de sites avec composteurs partagés	10	15	20	20	25	25	**120**
	Tonnage de biodéchets détournées par compostage collectif	21	32	42	42	53	53	**252**
	Nombre de cimetière équipé	3	4	3				**10**
	Nombre de collège équipé	4	3	2				**11**
	Nombre d'école équipé		1	2	4	4	4	**15**
PARTICIPATION	Nombre de personnes compostant avec un composteur partagé	500	750	1 000	1 000	1 250	1 250	**6 000**
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (kg/hab/an)	0,28	0,56	0,94	1,32	1,69	2,26	**/**

PARTENAIRES	NATURE DU PARTENARIAT				
	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATERIEL	AUTRE
1 Associations et entreprises					
2 Bailleurs					
3 Services techniques des espaces verts					
4 Région					
5 ADEME					
6 SIDOMRA					

POTENTIEL DE REDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES	MOYENS EXTERNES
2,26 kg/hab/an	1,7 ETP/an	960 k €

AXE 2 : Réduire les produits de cuisine et de jardin

THEMATIQUE : Promouvoir et développer la gestion de proximité des biodéchets

FICHE ACTION 6 : Sensibilisation des habitants et des communes au jardinage raisonné

GENERALITES	
Gisement impacté	Résidus issus des espaces verts et des jardins
Public ciblé	Ménages qui disposent d'un jardin, créateurs d'espaces verts, paysagistes, services espaces verts des communes ou d'établissements publics
Zone ciblée	Ensemble du territoire
Objectif général	Promouvoir des pratiques de gestion locale des produits de jardin et mettre à disposition les moyens nécessaires pour accompagner ces changements de pratiques : s'appuyer sur des personnes référentes dotées d'une expertise solide (partenaires), mettre en avant les bonnes pratiques (éco-paturage, mulching, paillage...) et s'équiper ou promouvoir les moyens mis à disposition par la collectivité (broyeur, maitres composteurs...)
Contexte	Suite aux caractérisations des OMr, il a été constaté que les déchets verts représentés 8,5% des OMr soit 31 kg/hab/an.

DETAIL DE L'ACTION	
1	**Renforcer la gestion différenciée des espaces verts de la collectivité afin de limiter la production de déchets verts.** Détail : -Inciter les communes en charge des espaces verts à former les agents -Mise en lien des espaces verts et société d'élagage avec les agriculteurs, les sites de compostages
2	**COMMUNICATION** **Créer un guide compilant toutes les astuces et bonnes pratiques téléchargeable sur le site internet du Grand Avignon et distribuable lors de manifestations.**

3	**Promouvoir auprès des particuliers les bonnes pratiques de réutilisation et d'usage en proximité des déchets verts :** **éco-jardinage, compostage, broyage et non brûlage, choisir des espèces moins productrices de déchets verts** Détail : -Formation de 2h au jardinage raisonné en partenariat avec un centre social -Animations lors d'évènements (SERD, Fête des fleurs) -Animations en déchèteries avant les périodes de pic de production de DV -Animations en jardineries
4	**Distribution de compost en déchèteries**
5	**Réaliser des zones "exemplaires" en termes d'éco-jardinage visibles du Grand Public** Détail : -Mettre en place une signalétique expliquant la démarche : "Jardinage raisonnée" avec argumentaire dans le sens de la préservation et de la protection de la biodiversité. -Animer via un stand le lieu

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	OBJECTIF PREVISIONNEL						TOTAL
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
REALISATION (Activité)	Zones exemplaires créées		1	1	1	1	1	**5**
	Particuliers sensibilisés			780	780	780	780	**3 120**
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (kg/hab/an)	0,16	0,31	0,62	0,93	1,24	1,55	**/**

	PARTENAIRES	NATURE DU PARTENARIAT				
		FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATERIEL	AUTRE
1	Association de jardiniers					
2	Commerçants (bricolage, jardinage)					
3	Société de services d'entretien des jardins (privée, insertion…)					
4	Agence de l'eau					
5	Les communes					
6	Les services espaces verts					
7	Organisme formateur					

POTENTIEL DE REDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES	MOYENS EXTERNES
1,55 kg/hab/an	0,2 ETP sur 6 ans	16,5 k €

AXE 2 : Réduire les produits de cuisine et de jardin

THEMATIQUE : Promouvoir et développer la gestion de proximité des biodéchets

FICHE ACTION 7 : Favoriser la création d'un service global de broyage de végétaux

GENERALITES	
Gisement impacté	Résidus de jardinage produits par les ménages et/ou les services espaces verts des communes
Public ciblé	Ménages qui disposent d'un jardin, créateurs d'espaces verts, paysagistes, services espaces verts des communes ou d'établissements publics
Zone ciblée	Ensemble du territoire
Objectif général	Valoriser les végétaux sur leur lieu de production et faciliter le compostage grâce à la mise à disposition du broyat pour les habitants oules sites de compostage collectif, partagé ou pédagogique. Réduire les apports de déchets verts en déchèterie.
Contexte	Au Grand Avignon on compte près de 6000 tonnes de déchets verts collectés en déchèterie, ce produit représente 25% des apports et 40 kg/hab/an. La gestion des déchets verts peut vite devenir problématique et risquer de saturer les déchèteries, notamment au printemps et en automne, périodes de tonte de la pelouse, de taille des plantes ou encore de débroussaillage. Les petits et gros branchages constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes. La tonte mulching quant à elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place. Par ailleurs, les composteurs partagés (cf. Fiche 5) ou les composteurs des particuliers (cf. Fiche 4) manquent parfois de structurant de type broyat permettant de réaliser un compost de qualité.

DETAIL DE L'ACTION	
1	**Opération de broyage des déchets verts aux domiciles des particuliers du territoire : Broyeur mobile en tournée sur les communes à l'aide d'un prestataire**
2	**COMMUNICATION** **Faire la promotion du service proposé par le Grand Avignon**
3	**Etudier d'autres modalités de mise à disposition d'un système de broyage**

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	OBJECTIF PREVISIONNEL						TOTAL
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
REALISATION (Activité)	Tonnage de déchets verts broyés	40	60	70	75	80	85	**85**
	Nombre de campagne de broyage en déchèterie		6	6	6	6	6	**30**
PARTICIPATION	Nb de demandes de broyage à domicile	80	120	130	140	140	140	**810**
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (kg/hab/an)	0,27	0,40	0,47	0,50	0,53	0,57	**/**

PARTENAIRES		NATURE DU PARTENARIAT				
		FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATERIEL	AUTRE
1	Prestataire de broyage					

POTENTIEL DE REDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES	MOYENS EXTERNES
0,57 kg/hab/an	0,1 ETP/an	340 k €

AXE X : Réduire les produits de cuisine et de jardin

THEMATIQUE : Lutter contre le gaspillage alimentaire

FICHE ACTION 8 : Accompagner les établissements scolaires de restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

GENERALITES	
Gisement impacté	Les déchets alimentaires consommables issus de la préparation et du retour plateau.
Public ciblé	Les agents de la restauration, les enseignants et les élèves
Zone ciblée	Les établissements scolaires du territoire
Objectif général	Accompagner les restaurations scolaires à réaliser des diagnostics "gaspillage alimentaire", en vue d'une mise en place de mesures de réduction du gaspillage de 50% (favoriser le self-service, adapter les quantités préparées, sensibilisation, retravailler les menus peu appréciés...).
Contexte	Action commune PAT/PLPDMA : Le gaspillage alimentaire correspond à 4,2% du gisement de déchets sur Grand Avignon, soit 25 kg/hab/an. L'ADEME indique que le gaspillage alimentaire représente 120g par élève par repas pour les primaires, soit sur les 9810 repas quotidien des écoles primaires du Grand Avignon 206t de gaspillage alimentaire par an. En 2019, 6 écoles maternelles et primaires avignonnaises ont engagé une démarche de réduction du gaspillage alimentaire en partenariat avec le label Cités éducatives. Cette démarche a permis de passer de 112g/repas à 49g/repas de gaspillage alimentaire. L'objectif de cette action va être d'accompagner les communes hors Avignon qui possède déjà son propre plan d'actions. Cette action est commune avec le Plan Alimentaire territorial qui accompagnera également une commune par an mais dans la partie gardoise du Grand Avignon.

DETAIL DE L'ACTION	
1	**COMMUNICATION :** **Promouvoir la réalisation d'un diagnostic "gaspillage alimentaire" auprès des établissements scolaires**
2	**Préparation de l'opération**
3	**Réalisation par un prestataire des diagnostics dans les cantines**
4	**Mobiliser les acteurs en interne aux établissements à l'issue du diagnostic**
5	**Mise en place d'un plan d'actions et pesées de contrôle**
6	**Sensibiliser les convives via des animations, journée de sensibilisation ou challenge inter-établissements**

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	OBJECTIF PREVISIONNEL						TOTAL
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
REALISATION (Activité)	Nombre de communes participant à l'accompagnement	1		1		1		**3**
	Nombre de réunions de restitution de diagnostic et de co-construction du plan d'actions	5		6		3		**14**
	Nombre d'employés formés (moyenne 7 personnes (restauration + animateur en scolaire) par commune)	7		12		7		**26**
	Pourcentage de baisse du gaspillage par commune	50%		50%		50%		
	Grammes par repas par convive gagnés de gaspillage alimentaire	60		60		60		
PARTICIPATION	Nombre de personnes sensibilisées au gaspillage alimentaire (lors d'animations)	100		100		100		**300**
	Nombre d'élèves accompagnés	700		800		800		**2 300**
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (kg/hab/an)	0,10	0,10	0,21	0,21	0,32	0,32	**/**

	PARTENAIRES	NATURE DU PARTENARIAT				
		FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATERIEL	AUTRE
1	Partenaires ville (service communication, référent DD, services scolaire et restauration)					
2	ADEME					
3	Associations d'éducation à l'environnement					

POTENTIEL DE REDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES	MOYENS EXTERNES
0,32 kg/hab/an	0,4 ETP sur 6 ans	75 k €

AXE 3 : Donner de la visibilité à la prévention des déchets sur le territoire

THEMATIQUE : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

FICHE ACTION 9 : Accompagner les professionnels à la réduction de leurs déchets

GENERALITES	
Gisement impacté	Les déchets des professionnels collectés par le service publique
Public ciblé	Les restaurateurs et commerçants
Zone ciblée	Tout le territoire
Objectif général	S'appuyer sur des acteurs « témoins » du territoire dans le but de sensibiliser ces cibles à la prévention des déchets et de favoriser l'adoption de gestes de prévention par émulation. Alimenter les exemples de « bonnes pratiques » à valoriser dans les campagnes et actions locales ou nationales.
Contexte	Sur le territoire se trouvent 6 730 entreprises dont 23% mènent une activité de distribution alimentaire. En 2021, 320 professionnels sont assujettis à la Redevance Spéciale, soit 5% des professionnels. L'assujettissement est encore en cours de déploiement. En 2020, 67 entreprises ont participé à l'éco-défi organisé par la ville d'Avignon, en partenariat avec la CCI et la CMA. Le label éco-défis sensibilise, mobilise et valorise les entreprises qui mettent en place des actions concrètes en faveur de la planète. La diversité des thématiques des défis à relever incite chaque entreprise, à s'engager dans le cercle vertueux d'amélioration de son empreinte environnementale et sociétale. Selon l'ADEME, les déchets des professionnels représentent en moyenne 22% des tonnages des DMA.

	DETAIL DE L'ACTION
1	**Eco-défi des commerçants et artisans, en partenariat avec la CCI et la CMA** Détail : -Signer une convention entre la CCI, la CMA, la Ville d'Avignon et le Grand Avignon pour une trentaine de professionnels pour 2 ans. Voir pour une adaptation sur un accompagnement mettant l'accent sur la prévention des déchets. -Faire le choix des cibles (exemple de cibles pertinentes : l'école hôtelière et l'école de commerce, les professionnels concernés par la RS) -Interviewer les professionnels ayant participé au défi en partenariat avec la ville d'Avignon en 2020 pour faire la promotion du défi lors du démarchage -Donner accès aux participants à une boîte à outil des bonnes pratiques **COMMUNICATION :** - Communiquer afin de faire connaître la démarche au Grand Public et par la même occasion de faire un appel à candidature - Communiquer sur les résultats de l'accompagnement (bénéfices et réduction) (vidéos de retour d'expérience sur le site internet du GA, sur la page FB du GA, Instagram)
2	**Continuer le déploiement de la Restobox** Détail : - Etendre la distribution de Restobox à des restaurants non-concernés par la RS (Selon le fichier SIREN il y a 426 profesionnels dans le domaine de la restauration traditionnelle dont une centaine concernée par la RS. On peut en cibler 200 de plus)
3	**Limiter le gaspillage sur les marchés forains :** Détail : Lancer un appel à projet dans le but de limiter le gaspillage alimentaire sur les marchés. Les missions seront : -Sensibiliser les forains au gaspillage alimentaire -Organiser une tente de glanage en fin de marché -Organiser une collecte des invendus restants **COMMUNICATION :** -Communiquer sur la démarche 2 marchés accompagnés par an

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	OBJECTIF PREVISIONNEL						TOTAL
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
REALISATION (Activité)	Nombre d'éco-défis réalisés	1		1		1		**3**
	Nombre de marchés accompagnés			2	2	2	2	**8**
	Nombre de Restobox distribués	6 000	8 000	10 000	12 000	14 000	16 000	**66 000**
PARTICIPATION	Nombre de professionnels accompagnés	30		30		30		**90**
	Nombre de nouveaux professionnels distribuant la Restobox	20	20	20	20	20	20	**120**
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (kg/hab/an)	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	**/**

PARTENAIRES	NATURE DU PARTENARIAT				
	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATERIEL	AUTRE
1 CCI					
2 CMA					
3 La Ville d'Avignon					
4 L'ADEME					
5 La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur					

POTENTIEL DE REDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES	MOYENS EXTERNES
0,01 kg/hab/an	0,4 ETP sur 6 ans	195 k €

AXE 3 : Donner de la visibilité à la prévention des déchets sur le territoire

THEMATIQUE : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

FICHE ACTION 10 : Accompagner les ménages dans la réduction de production de déchets

GENERALITES	
Gisement impacté	Les ordures ménagères résiduelles et assimilées
Public ciblé	Les ménages
Zone ciblée	Tout le territoire
Objectif général	S'appuyer sur des acteurs « témoins » du territoire dans le but de sensibiliser ces cibles à la prévention des déchets et de favoriser l'adoption de gestes de prévention par émulation. Alimenter les exemples de « bonnes pratiques » à valoriser dans les campagnes et actions locales ou nationales.
Contexte	Le territoire compte 151 491 habitants, avec 1,9 habitants en moyenne par ménage, soit 79 732 foyers. Ces foyers sont générateurs de la majorité du gisement de DMA, il est donc nécessaire de faire baisser cette source de production de DMA. L'accompagnement de l'ensemble de ces foyers ne peut se faire de manière individuelle, cependant plusieurs ménages peuvent être accompagnés et portés via des campagnes de communication. Ainsi, la promotion de ces actions et des foyers exemplaires permettra une meilleure diffusion de ces enseignements. Une action pilote a débuté au printemps 2022 sur la commune gardoise de Sauveterre, l'objectif est de décupler cette action sur le territoire vauclusien du Grand Avignon.

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	OBJECTIF PREVISIONNEL							TOTAL
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
PARTICIPATION	Nb de foyers accompagnés	15		30		50		50	**145**
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (kg/hab/an)	0,04	0,04	0,12	0,12	0,26	0,26	0,39	**/**

PARTENAIRES	NATURE DU PARTENARIAT				
	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATERIEL	AUTRE
1 Prestataire en charge de l'accompagnement					
2 Communes					

POTENTIEL DE REDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES	MOYENS EXTERNES
0,39 kg/hab/an	0,2 ETP/an	105 k €

AXE 3 : Donner de la visibilité à la prévention des déchets sur le territoire

THEMATIQUE : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

FICHE ACTION 11 : Assurer la prévention des déchets dans les évènements et les manifestations locales

GENERALITES	
Gisement impacté	Les déchets produits lors des évènements
Public ciblé	Les organisateurs d'évènements privés et publiques
Zone ciblée	Tout le territoire
Objectif général	Inciter et faciliter une démarche éco-responsable auprès des organisateurs d'évènements sur le territoire.
Contexte	Le Grand Avignon est un territoire accueillant tout au long de l'année de nombreux évènements. Parmi ces évènements certains sont adhérents au Collectif des Festivals Eco-Responsables et Solidairesen Région Sud (COFEES). Ce collectif réunit 34 événements culturels parmi les plus emblématiques de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur sont associés dans le collectif COFEES, créé en 2014, pour proposer des actions innovantes et concrètes en matière environnementale et sociétale, en adaptant la norme RSE ISO 26000 (Responsabilité Sociale des Entreprises) à leurs activités. Ce collectif est une opportunité pour déployer la dynamique autour de l'éco-responsabilité dans le cadre de l'évènementiel sur le territoire du Grand Avignon.

DETAIL DE L'ACTION	
1	**COMMUNICATION :** **Faire la promotion des évènements éco-responsables ayant lieu sur le territoire** **Focus sur un événement éco-responsable par an**
2	**Relayer les ateliers tenus par le COFEES ainsi que leurs boîtes à outils aux organisateurs d'évènements sur le territoire** *Détail :* *Les élus pourront eux aussi être la cible de ce relais*

3	**Co-construire avec les organisateurs d'évènements un annuaire d'acteurs locaux (et potentiels partenaires) ayant une démarche éco-responsable/zéro-déchet** *Détail :* *-Recenser les différents annuaires qui ont pu être fait* *-Mettre à jour annuellement l'annuaire* **COMMUNICATION :** *-Diffuser cet annuaire aux organisateurs et le mettre en ligne*
4	**Participer à l'élaboration d'une plateforme mutualisée numérique et logistique pour la mutualisation de moyens entre les organisateurs d'évènements en partenariat avec le COFEES** Détail : Cette plateforme est à destination des organisateurs de manifestations pour faciliter la mise en œuvre des actions de prévention (contacts utiles, exutoires…) : pour tester les achats groupés, permettre le lavage de la vaisselle évènementielle, appuyer les systèmes de locations des kits évènements, réutiliser le mobilier, organiser le don alimentaire.
5	**Convention avec les festivals et mise en lien des organisateurs d'évènements avec une société de lavage de contenants** Détail : Etablissement d'une charte avec les organisateurs d'événements avec des critères pour établir un festival 0 déchets (utilisation de contenants lavables, consignes sur les contenants, pas de vente de bouteilles plastiques) Prise en charge d'une partie des frais de lavage des contenants
6	**Création d'un guide d'accompagnement à l'organisation d'un événement/une manifestation 0 déchet, en lien avec les acteurs du territoire** Création d'outils de communication d'accompagnement des festivaliers pour assister à un événement 0 déchet
7	**Sensibilisation du public** Détail : Mise en lien des organisateurs avec des associations de sensibilisation du territoire Mise à disposition des ambassadeurs
8	**Participation à l'évènement de la transition et du développement durable organisé par la transition écologique du Grand Avignon en lien avec les acteurs associatifs du territoire**
9	**Participer à la Journée de l'évènementiel Eco-Responsable (JEER) et à des ateliers organisés par le COFEES**

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	OBJECTIF PREVISIONNEL						TOTAL
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
PARTICIPATION	Nombre d'évènements mettant en œuvre des actions éco-responsables	4	6	10	15	20	25	**25**
	Nombre d'organisateurs ayant participé à des ateliers COFEES	4	5	6	8	10	10	**10**
	Nombre de participants à la plateforme mutualisée	4	5	6	8	10	10	**10**
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (kg/hab/an)							**/**

PARTENAIRES	NATURE DU PARTENARIAT				
	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATERIEL	AUTRE
1 COFEES					
2 ARBE					
3 Les communes					
4 Les associations de sensibilisation du public					

POTENTIEL DE REDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES	MOYENS EXTERNES
Non-quantifiable	0,1 ETP sur 6 ans	103 k €

AXE 3 : Donner de la visibilité à la prévention des déchets sur le territoire

THEMATIQUE : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

FICHE ACTION 12 : Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets

GENERALITES	
Gisement impacté	Les déchets
Public ciblé	Les ménages
Zone ciblée	Tout le territoire
Objectif général	Sensibiliser les habitants afin d'encourager le changement de pratiques et de comportements pour réduire leur production de déchets lors d'animations de sensibilisation ou des ateliers pratiques. Exemples de bons gestes à mettre en place : apprendre à mettre de l'ordre dans le réfrigérateur, connaitre la signification des abréviations (DLC / DLUO), cuisiner les restes…
Contexte	Dans les Ordures Ménagères Résiduelles du Grand Avignon, il y a 81% des déchets qui pourraient être évités, soit 297 kg/hab/an. Selon l'ADEME : -Près de 9 Français sur 10 déclarent avoir déjà entendu parler de gestes ou d'actions pour réduire la quantité de déchets ménagers. -À peine 1 Français sur 2 déclare avoir déjà entendu parler de gestes ou d'actions de prévention qualitative. -Cette connaissance doit être étendue au-delà des gestes emblématiques (compostage, emballages…), et des pratiques encore marginales doivent être développées (achats de seconde main, couches lavables…). -À travers la communication, il s'agit donc d'impulser une véritable culture de la prévention des déchets ainsi qu'un véritable passage à l'acte, ce qui implique des changements de comportement pour beaucoup d'acteurs, dont les citoyens (ex. : achat de biens d'occasion vs achat de biens neufs).

	DETAIL DE L'ACTION
1	**COMMUNICATION :** **Donner une identité visuelle spécifique à la communication sur la prévention des déchets (logo, slogan, mascotte)** *Détail :* *-Répertorier les messages* *-Répertorier les publics visés* *-Choix des visuels* *-Imprimer les outils de communication* *-Concevoir des stands complets sur la prévention abordant différentes thématiques (gaspillage alimentaire, compostage, réemploi, jardinage raisonné, stop pub), à destination de tous les publics (petits et grands). Y sont prévus des distributions de supports de communication du Grand Avignon, des jeux, des affiches de sensibilisation, présentation des acteurs du territoire*
2	**Animations auprès des scolaires en établissement scolaire et sur l'espace dédié à la prévention en déchetterie** *Détail :* *- sur l'espace dédié en déchetèrie (compostage, gaspillage alimentaire, réemploi, jardinage raisonné)* *- en établissement scolaire*
3	**Former les Ambassadeurs Du Tri et de la Prévention aux enjeux de la prévention**
4	**Former les jeunes apprentis du territoire, notamment des métiers de bouche, à la prévention des déchets** - Organiser des journées de sensibilisation dans les établissements professionnalisants - Suivre des événements déjà existants et proposer des rencontres à cette occasion
5	**Sensibiliser le Grand Public à la prévention des déchets** *Détail:* *-Organiser des animations sur la prévention des déchets à la maison à destination du grand public lors d'évènements locaux (type brocantes, foires, marchés forains …) ou à des moments spécifiques (ex : journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire)* *- Plastick attack* *Habitat collectif :* *-Organiser des animations sur la prévention des déchets à la maison à destination des ménages des QPV, à l'occasion de la venue du bus France Service***s**

6	**Habitat collectifs & COMMUNICATION :** **Informer les relais sur la gestion et la prévention des déchets sur le territoire (mairies de quartier, centres sociaux, bailleurs, agents d'entretiens, conseils citoyens, lieux de cours d'alphabétisation)** *Détail :* *-Créer et diffuser un support complet sur la gestion des déchets sur le territoire identique à toutes les structures relais* *-Créer et diffuser un support visuel à destination des ménages*
7	**Promotion et diffusion de l'autocollant OUI PUB** - Diversifier les modes d'obtention par rapport au stop-pub : distribution lors de manifestations ou évènements locaux (semaine de la SERD, brocantes, foires, etc.), par les commerces de proximité, impression depuis son imprimante personnelle, bailleurs, agences immobilières, également lors des campagnes de sensibilisation en porte-à-porte (écoulement de l'ancienne version en priorité) - Distribution des autocollants sur les points relais

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	OBJECTIF PREVISIONNEL						TOTAL
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
REALISATION (Activité)	Nombre d'animations en établissements scolaires	24	24	24	24	24	24	**144**
	Nombre d'animations auprès des scolaires en déchèterie				12	12	12	**36**
	Nombre de stands de sensibilisation sur évènements	24	24	24	24	24	24	**144**
	Nombre de stands de sensibilisation lors du passage du bus France Service		3	3	3	3	3	**15**
PARTICIPATION	Nombre d'élèves sensibilisés	600	600	600	600	600	600	**3 600**
	Nombre de personnes sensibilisées sur les stands	1 440	1 440	1 440	1 440	1 440	1 440	**8 640**
	Nombre de personnes sensibilisées lors du passage du bus France Service	0	30	30	30	30	30	**150**
	Nombre de logements équipés en OUI PUB		5 000	2 000	2 000	2 000	2 000	**13 000**
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (kg/hab/an)	**0,32**	**0,63**	**0,95**	**1,27**	**1,58**	**1,90**	**/**

	PARTENAIRES	NATURE DU PARTENARIAT					
		FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATERIEL	AUTRE	
1	Service contrat de ville						
2	Bailleurs sociaux						
3	Les communes						
4	Un cabinet de conseil en communication						
5	Conseils citoyens						

POTENTIEL DE REDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES	MOYENS EXTERNES
1,90 kg/hab/an	0,2 ETP/an	55 k €

AXE 4 : Augmenter la durée de vie des objets

THEMATIQUE : Réemploi, réparation et réutilisation

FICHE ACTION 13 : Promouvoir et encourager le don et la réparation en alternative à l'abandon

GENERALITES	
Gisement impacté	Déchets textiles, de gros et petits électroménagers, de petits et gros mobiliers, de multimédia.
Public ciblé	Les ménages
Zone ciblée	Tout le territoire
Objectif général	Prolonger la durée d'usage des objets des ménages
Contexte	5kg/habitant/an d'objets électriques et électroniques et 20 kg/habitant/an de mobilier sont jetés en déchetterie chaque année, sans avoir eu l'opportunité d'être proposés au réemploi ou avoir fait l'objet d'une tentative de réparation. 25 340 habitants, soit environ 12 700 logements, sont concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Ce projet a pour but de réhabiliter les immeubles vétustes de 3 quartiers de ville d'Avignon (quartier Sud, quartier Saint-Chamand et quartier Nord-Est). Le relogement des habitants de ces quartiers bénéficiaires entraîne une production avec une part conséquente estimée d'objets réemployables.

DETAIL DE L'ACTION	
1	**Déploiement de la recyclerie (en 2025)**
2	**Habitat collectif :** **Expérimenter la collecte préservante d'encombrants réemployables** sur les zones concernées par la collecte d'encombrants en points fixes. Les encombrants collectés seront acheminés jusqu'à la recyclerie. Détail : -Avec l'accord et la collaboration des bailleurs, trouver des locaux de stockage des encombrants et définir des règles de gestion **COMMUNICATION :** -Communiquer auprès de habitants sur l'expérimentation (stand en pied d'immeuble)
3	**Habitat collectif :** **Inciter à la réorientation des encombrants produits lors des relogements vers la recyclerie**

4	**Optimiser le réseau de bornes de collecte de textiles :** Détail : -Optimiser le réseau de bornes textiles (réorganiser et/ou densifier) **COMMUNICATION :** - Réaliser une cartographie des points d'apport de textiles (chaque point regroupant un ensemble d'informations : couleur différente en fonction de la catégorie de la zone d'apport, horaires d'ouvertures, adresse ou coordonnées GPS, numéro de téléphone, etc...) par GA ou un cartographe - Diffuser la carte sur les canaux de communication (site internet des communes, Grand Avignon (avec outil de géolocalisation), magazines communaux, ...) - Créer un flyer à distribuer aux habitants les informant de cette nouvelle carte - Mettre à jour de la carte tous les ans
5	**Autoriser le vidage gratuit en déchèterie des acteurs du réemploi qui peuvent transmettent régulièrement leur information technique au Grand Avignon**
6	**COMMUNICATION :** **Création d'un annuaire sur le don, le réemploi et la réparation (en partenariat avec la CMA) et le diffuser.** Détail : Recenser : - Les lieux, évènements et dispositifs existants pour acheter d'occasion, récupérer des produits et du matériel, fabriquer soi-même afin de développer une forte dynamique autour de la deuxième vie des déchets. -Les lieux possibles peuvent être : ressourceries, donneries, espaces de partage et de dons, boites à partage, magasins gratuits, rez-de-chaussée d'un immeuble ouvert sur le quartier, zone de réemploi dans espace non occupé, lieu mixte : matériauthèque, outilthéque, atelier de co-réparation, etc. -Les évènements portant sur les brocantes, bourse aux jouets, vide-greniers mais aussi d'autres opportunités (ex : fête des voisins).

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	OBJECTIF PREVISIONNEL						TOTAL
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
REALISATION (Activité)	Augmentation du nombre de colonnes TLC ajoutées	5%	10%	10%	5%	5%	5%	
PARTICIPATION	Nombre de tonnes détournées par la recyclerie			91	91	91	91	
	Nombre de tonnes détournées par la collecte préservante							
	Nombre de tonnes détournées par les nouvelles colonnes textiles	49	99	148	198	247	297	**297**
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (kg/hab/an)	0,33	0,65	1,58	2,51	3,44	4,36	**/**

	PARTENAIRES	NATURE DU PARTENARIAT					
		FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATERIEL	AUTRE	
1	Les bailleurs						
2	La Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)						
3	ecoTLC						
4	LES COMMUNES						
5	CCI et la CMA						
6	Conseils citoyens						
7	Les associations du réemploi						
8	Régie de quartier						

POTENTIEL DE REDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES	MOYENS EXTERNES
4,36 kg/hab/an	0,3 ETP/an	110 k €

AXE 5 : Assurer l'exemplarité des structures publiques

THEMATIQUE : Des administrations publiques exemplaires en matière de prévention des déchets

FICHE ACTION 14 : Etablir un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques et de leurs établissements

GENERALITES	
Gisement impacté	Tous les déchets des structures publiques ou administrations du territoire
Public ciblé	L'ensemble des responsables des achats des services de la collectivité et de ses communes membres, des autres structures publiques ou administrations du territoire, les élus, les agents, les fournisseurs.
Zone ciblée	Toutes les communes du territoire
Objectif général	Connaître aussi précisément que possible la situation en matière de production de déchets, de comportements et de pratiques
Contexte	Afin d'agir dans le sens de l'éco-exemplarité, les élus, ainsi que les agents, doivent être sensibilisés à la prévention des déchets. Pour cela il est nécessaire de réaliser et présenter un état des lieux afin de justifier les actions à mettre en place.

	DETAIL DE L'ACTION
1	**Quantifier et caractériser l'ensemble des déchets produits par la collectivité :** Détail : Réaliser une caractérisation simplifiée ou, si ce n'est pas possible, au moins de certains services (administratifs, restauration, entretien des espaces verts...) et certains flux (papier, biodéchets...)
2	**Identifier, dans chaque commune, au moins un responsable « éco-exemplarité »** Détail : Cette personne pourra conduire un diagnostic (et plus largement l'animation d'une démarche éco-exemplaire). Former les différents responsables.
3	**Mener une enquête qualitative auprès des agents du Grand Avignon** Détail : Envoyer un questionnaire aux services et directions (entretiens en face à face) pour évaluer leurs perceptions, les pratiques déjà existantes et valorisables, leurs attentes
4	**Mobiliser agents, directions et élus en leur présentant l'état des lieux ainsi réalisé à l'occasion d'une réunion**
5	**COMMUNICATION :** **Diffuser les résultats du diagnostic via les moyens de communication interne, avec l'appui du service ressources humaines et/ou communication ;**

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	OBJECTIF PREVISIONNEL						TOTAL
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
PARTICIPATION	Nb de responsables "éco-exemplarité" identifiés	1	3	5	8	8	8	**8**
	Nb de personnes informées sur le diagnostic			40				**40**
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (kg/hab/an)	-	-	-	-	-	-	**/**

	PARTENAIRES	NATURE DU PARTENARIAT					
		FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATERIEL	AUTRE	
1	Les différents services et établissements publics du Grand Avignon						
2	Communes						

POTENTIEL DE REDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES	MOYENS EXTERNES
non-quantifiable	0,1 ETP sur 6 ans	10 k €

AXE 5 : Assurer l'exemplarité des structures publiques

THEMATIQUE : Des administrations publiques exemplaires en matière de prévention des déchets

FICHE ACTION 15 : Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention dans les politiques d'achat public

GENERALITES	
Gisement impacté	Tous les déchets des structures publiques ou administrations du territoire
Public ciblé	L'ensemble des responsables des achats des services de la collectivité et de ses communes membres, des autres structures publiques ou administrations du territoire, les élus, les agents, les fournisseurs.
Zone ciblée	Toutes les communes du territoire
Objectif général	Réduire les déchets des administrations et structures publiques du territoire en agissant à la source dès la définition du besoin en tenant compte de toutes les étapes liées à l'acte d'achat et en développant une offre de mutualisation de moyens et / ou d'équipements entre services et entre collectivités (fournitures, consommables). Réduire l'impact environnemental et social des achats en achetant moins et le cas échéant des produits et services durables
Contexte	D'après l'ADEME, 5 à 15 % des déchets des territoires sont produits par les acteurs publics, ce qui veut dire que pour le Grand Avignon à minima 4 500 tonnes des déchets sont produites par les structures publiques chaque année. 50 % des achats proviennent d'une commande publique, à l'échelle nationale. Le Grand Avignon prépare parallèlement à ce PLPDMA un plan d'actions des achats responsables, les actions décrites dans cette fiche seront donc à suivre et compléter à l'aide de ce plan d'actions des achats responsables L'exemplarité des collectivités territoriales engagées dans un PLPDMA porte sur la réduction de tous les déchets produits, issus du fonctionnement comme de la mise en œuvre des politiques publiques : Par leurs agents et les activités de leurs services et directions ; Par les collectivités et communes de leur territoire ; Par les établissements et sites liés à une compétence de la collectivité ou des collectivités et communes du territoire : établissements scolaires, centres de sports et de loisirs, centres culturels, CCAS/CIAS, établissements médico-sociaux, offices de tourisme... La prévention des déchets des collectivités nécessite une réflexion intégrée dès l'achat, impliquant la remise en cause éventuelle des modes de fonctionnement et d'utilisation des biens et services (par exemple en ayant recours à des locations ou achats de prestations de services plutôt que de produits), et la prise en compte de la fin de vie des produits. Elle exige une implication de tous à tous les niveaux : élus, cadres et agents, mais aussi utilisateurs des établissements publics, services et événements financés par les collectivités, sur l'ensemble du territoire...

	DETAIL DE L'ACTION
1	**Créer une dynamique collective** - Tous les acheteurs de la collectivité sont formés et informés sur les achats durables - Un réseau interne est créé afin de diffuser les bonnes pratiques - Sensibiliser les agents sur les bons usages
2	**Définir une commande publique au service de la transition écologique** - Tous les marchés intègrent une disposition environnementale (spécificités techniques ou condition d'exécution ou critère de sélection) - La performance environnementale est évaluée à côté du prix et de la qualité, avec pour cible 20% de la note finale (avec une phase expérimentale)
3	**Définir une commande publique écologique et solidaire en formalisant une politique achat « responsable » par grand segment d'achat :** - Politique achats Véhicules responsables (Bus, BOM, VL) - Politique achats Travaux responsables (Voirie, Eaux-Assainissement, Bâtiments) - Politique achats Fournitures et mobiliers responsables - Politique achat numérique responsable - Politique achats services responsables (entretien, maintenance, gardiennage) - Politique d'achats Opéra
4	**Accompagner, suivre et évaluer** - Le service Achat Commande Publique maîtrise les outils « sourcing », « cout complet », « écolabels » et rédige d'un guide afin d'accompagner les services acheteurs dans leur application - Le service Achat Commande Publique suit et évalue la mise en œuvre du plan d'actions avec l'appui du conseil en gestion et en organisation

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	OBJECTIF PREVISIONNEL						TOTAL
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
REALISATION (Activité)	Nombre de communication sur les bons usages par an	6	6	6				**18**
	Part de marché intégrant une clause durable et critère de sélection durable			100				**100**
	Guide méthodologique formalisé	1						**1**
	Part de marchés qui ont atteints les 20%			100				**100**
PARTICIPATION	Pourcentage d'acheteurs formés	100						**100**
	Nombre de groupes de travail	18						**18**
	Nombre de comité de suivi	1	1	1				**3**
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (kg/hab/an)	-	-	-	-	-	-	**/**

	PARTENAIRES	NATURE DU PARTENARIAT					
		FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATERIEL	AUTRE	
1	Fournisseurs, prestataires et sous-traitants						
3	Organisme de formation (CNFPT, IFORE)						
4	Les réseaux territoriaux d'acheteurs publics « Commande publique et développement durable », et leur coordination nationale par le CGDD.						

POTENTIEL DE REDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES	MOYENS EXTERNES
non-quantifiable	0,9 ETP sur 6 ans	2 k €

AXE 5 : Assurer l'exemplarité des structures publiques

THEMATIQUE : Des administrations publiques exemplaires en matière de prévention des déchets

FICHE ACTION 16 : Sensibiliser et former les agents et les élus à la prévention des déchets

GENERALITES	
Gisement impacté	Tous les déchets des structures publiques ou administrations du territoire
Public ciblé	L'ensemble des responsables des achats des services de la collectivité et de ses communes membres, des autres structures publiques ou administrations du territoire, les élus, les agents, les fournisseurs.
Zone ciblée	Les administrations publiques
Objectif général	Donner des bases solides aux agents et aux élus pour permettre aux services du Grand Avignon d'être exemplaire en matière de prévention des déchets.
Contexte	Durant le diagnostic du territoire, il a été observé que les élus n'étaient pas formés à la prévention des déchets. Leur sensibilité à la thématique de la prévention des déchets est primordiale pour assurer la bonne mise en œuvre du PLPDMA. L'acceptation du changement passe par la compréhension des enjeux, des bénéfices individuels et collectifs. Les élus et le personnel d'encadrement doivent être convaincus de l'intérêt de la démarche et porter ce message en interne. La sensibilisation de tous les acteurs est donc une étape essentielle pour créer une base solide à la démarche d'éco-exemplarité.

	DETAIL DE L'ACTION
1	**Formation généraliste des élus et des agents à la prévention des déchets** Détail : -Former les agents et les élus de façon confondue, permettant de leur donner une base de connaissance commune
2	**Formation des élus à la prévention sur des sujets spécifiques :** Détail : Les élus seront formés sur : -La réglementation vis-à-vis de la prévention des déchets -Le compostage -Le gaspillage alimentaire -Le réemploi et la réparation -L'éco-exemplarité
3	

	Formation des agents sur les éco-gestes quotidiens Détail : -Le thématiques abordées : gestion différenciée, utilisation ou fabrication de produits d'entretien, configuration des impressions, achats, écocommunication... -Ce type de formation peut se réaliser sous format d'ateliers (ces ateliers peuvent être des "ateliers tests" pour la sensibilisation auprès des ménages).
4	**Formation sur la prévention des déchets spécifiques à chaque service/structure** Détail : Ces formations sont l'occasion de co-construire des actions avec les agents afin d'identifier avec eux les freins et les leviers pour mener à bien les actions de prévention.
5	**Challenger les agents/les services/ les communes afin de les rendre acteurs de la prévention et de l'éco-exemplarité** Détail : -Choisir une période propice pour le lancement (ex: la Semaine Européenne du Développement Durable en septembre, la semaine de la réduction des déchets en novembre...) -Choisir un outil permettant le suivi des actions menées par les participants -Communiquer sur le défi -Choisir une récompense (occasion pour mettre en avant les acteurs du territoire) -Déterminer la liste des actions de prévention sur lesquelles axer le challenge -Organiser une cérémonie de remise des prix (occasion de faire des ateliers de sensibilisation et de démonstration)
6	**COMMUNICATION :** **Communiquer en interne et en externe sur les actions mise en place par les agents du Grand Avignon** Détail : -Diffuser des messages de prévention, mettant en évidence les gestes et les bénéfices individuels et collectifs au moyen des outils de communication interne de la collectivité (intranet, bulletin interne, feuille de paie, panneaux d'affichage...). -Valoriser régulièrement les actions menées par d'autres agents/services à travers les outils de communication interne et externe -Communiquer sur des indicateurs "chocs" (consommation de papier, consommation de fournitures ...)

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	OBJECTIF PREVISIONNEL						TOTAL
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
PARTICIPATION	Nombre d'élus ayant participé à une formation sur la prévention des déchets	30	43		73			
	Nombre d'agents formés (formation généraliste)	60	60	60	60	60	60	**360**
	Nombre d'agents formés (formation spécifique)			25	25	25	25	**100**
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (kg/hab/an)							**/**

POTENTIEL DE REDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES	MOYENS EXTERNES
non-quantifiable	0,3 ETP sur 6 ans	14,7 k €

AXE 6 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

THEMATIQUE : Poursuivre et renforcer des actions sectorielles en faveur d'une consommation responsable

FICHE ACTION 17 : Application de la charte Zéro Déchet Plastique

GENERALITES	
Gisement impacté	Les déchets plastiques
Public ciblé	Le Grand Public, les scolaires, les commerces et la grande distribution, les agents du Grand Avignon et les communes, les élus
Zone ciblée	Les services du Grand Avignon
Objectif général	Réduire la production de déchet plastique de la collectivité et mieux gérer les déchets plastiques produits
Contexte	Le Grand Avignon s'est engagé à signer la charte zéro déchet plastique. Dans ce cadre un plan d'action visant à limiter la production de déchet plastique et à mieux les réorienter si produits doit être créé. Ce plan se construit parallèlement au PLPDMA, les actions plus détaillées se trouvent dans le plan d'application de la charte Zéro Déchet Plastique.

DETAIL DE L'ACTION	
1	**Mise en place d'un groupe de travail interne transversal "zéro déchet plastique"**
2	**Sensibiliser à la réduction des déchets plastiques :** -Sensibiliser les élus et les agents -Sensibiliser les communes -Organiser ou participer à des opérations de ramassage des déchets plastiques dans la nature -Sensibiliser les citoyens / Informer les citoyens sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés - Sensibilisation des scolaires via la collecte des stylos usagés -Mobiliser les commerces de proximité et la grande distribution pour supprimer les plastiques à usage unique -Accompagner les acteurs du tourisme aux bonnes pratiques (hôtels, campings, clubs, etc.). -Afficher une information tout public sur les principaux déchets retrouvés dans la nature
3	**Mettre en œuvre une utilisation raisonnée des matières plastiques** -Adopter une politique d'achat « zéro déchet plastique ».

	-Supprimer l'usage unique et promouvoir les alternatives réutilisables en interne -Eco-conditionnaliser les aides financières -Supprimer l'utilisation des plastiques dans les espaces verts -Proposer au Grand Public des alternatives à l'usage du plastique en valorisant le faire soi-même
4	**Gérer les déchets plastiques produits** - Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits en interne et/ou sur le territoire - Optimiser le système de collecte et le tri en interne et sur le territoire - Favoriser le réutilisation et la réparation des objets en plastiques usagés - Intégrer la problématique des déchets plastiques dans les démarches territoriales existantes -Diminuer les pollutions plastiques en milieux naturels issues des eaux pluviales -Adapter la fréquence de ramassage à la vitesse de remplissage des poubelles

POTENTIEL DE REDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES	MOYENS EXTERNES
non-quantifiable	0,6 ETP sur 6 ans	4,2 k €